

DRIEAT Île-de-France

Panorama des activités

2021

Sommaire



L'année 2021 s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et ses multiples conséquences. Comme de nombreux services de l'Etat et d'entreprises franciliennes, la DRIEAT s'est adaptée de manière inédite pour assurer une continuité d'activités.

La dynamique francilienne engagée ces dernières années a connu un ralentissement important avant d'être relancé en 2020. Dans ce contexte, l'État a pris de nombreuses mesures et a engagé un plan de relance de l'économie sans précédent, en particulier au travers différents dispositifs, que les services de la DRIEAT ont déployés au cours de cette année, notamment sur les transports, la construction de logements ou le renouvellement de friches urbaines.

En termes d'organisation, 2021 a été marquée par la création de la DRIEAT, une direction qui allie aujourd'hui les grands domaines d'intervention du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et qui a pour ambition de « contribuer à la qualité du cadre de vie des franciliens actuels et futurs ». Une ambition plus que jamais d'actualité, qui se décline dans nos nombreux domaines d'action et missions tout aussi variées, ainsi que dans l'accompagnement des grands projets franciliens engagés ces dernières années, notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ou le Grand Paris des transports, tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique.

Cette création a mobilisé de nombreux agents. Nous avons collectivement réussi à mettre en place la DRIEAT, et cette nouvelle direction régionale permettra de mieux intégrer les politiques d'énergie et d'environnement à celles de mobilité, d'aménagement et d'urbanisme pour ainsi qualifier le cadre de vie des franciliens et contribuer à l'attractivité de l'Île-de-France.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre panorama des activités 2021, qui illustre l'engagement des agents et ouvre de nouveaux horizons pour une meilleure efficience dans la mise en œuvre de nos politiques publiques et dans l'action de l'État.



Emmanuelle Gay

Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

La DRIEAT porte les politiques publiques de l'État en matière de planification et d'aménagement durables.

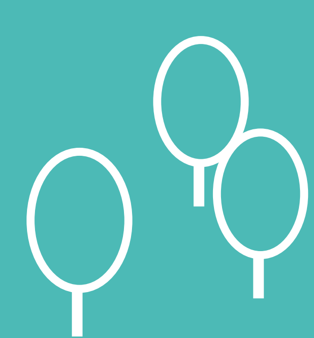
Elle veille à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux de mixité fonctionnelle et sociale, de qualité urbaine, d'innovation en matière d'aménagement ainsi qu'aux équilibres habitat – emploi dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement structurants et la gestion économe des sols.

Elle anime les appels à projets dans les territoires urbains et veille à ce que l'urbanisation soit cohérente avec l'offre de mobilité existante et projetée. Elle apporte son expertise en soutien et animation des services départementaux et des établissements publics d'aménagement, locaux ou d'État.

La DRIEAT instruit les demandes d'agréments pour les locaux d'activités. Elle programme et suit les moyens consacrés par l'État aux grands projets d'aménagement et à l'action des établissements publics foncier et d'aménagement franciliens.

La DRIEAT examine et autorise les projets qui pourraient impacter l'environnement et rédige pour l'autorité environnementale les avis et décisions sur les projets et documents d'urbanisme mis à disposition lors des enquêtes publiques.





Faciliter l'aménagement durable grâce à des outils opérationnels

L'objectif est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

Construction de logements

En termes de construction de logements, l'année 2021 a été plus favorable que l'année 2020, dans la mesure où la préparation des opérations et la délivrance des autorisations de construire avaient été perturbées par la crise sanitaire. Malgré cela, les hauts niveaux de 2019 ne sont pas encore rattrapés, même si l'objectif de construction fixé par la loi de juin 2010 sur le Grand Paris à 70 000 logements par an est atteint.

Ainsi pour l'Île-de-France, sur l'année 2021 :

> **72 300 logements ont été autorisés**, soit +14% par rapport à 2020 ;

> **et 66 900 logements ont été mis en chantier**, soit 8 % de plus par rapport à 2020.

Le fonds friches, un outil innovant de recyclage foncier au service de l'aménagement durable

Le fonds friches mis en place dans le cadre du plan France relance s'inscrit dans la politique de lutte contre l'artificialisation des sols portée par le Gouvernement et répond à la nécessité de relancer la construction de logements. Il s'est concrétisé en 2021 par le lancement de deux appels à projets régionaux pour le « Recyclage foncier des friches pour l'aménagement en Île-de-France ».

Sur les 216 dossiers déposés, 85 ont été sélectionnés pour une enveloppe totale de 108,5 M€. Ce sont ainsi près de 570 hectares de friches (majoritairement friches urbaines, industrielles ou commerciales) qui seront recyclés. La production globale de logements permise par les projets retenus est estimée à près de 60 000, dont la moitié située dans l'emprise même des friches traitées.

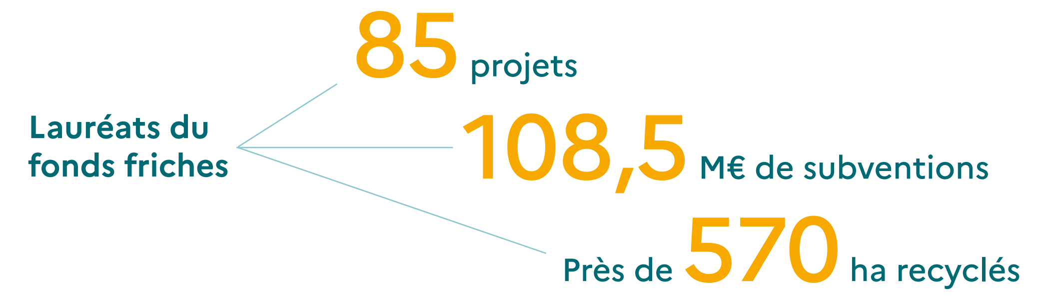
La mise en œuvre de ces deux appels à projets régionaux a nécessité une forte mobilisation des services de l'État, au plan technique comme au plan administratif et financier. Un réseau régional des référents fonds friches a été mis en place pour assurer la cohérence d'ensemble.

Cette mobilisation a permis d'engager dès 2021 la totalité des conventions élaborées avec les lauréats du premier appel à projets, soit la somme de 64 M€.



SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Aménagement, urbanisme > Opérations d'aménagement



La mise en place de l'aide à la construction durable

À hauteur de 350 millions d'euros sur 2 ans (2020-2021) pour l'ensemble du territoire national, cette aide vise à soutenir les communes dans leur effort de construction de logements et participer au financement des équipements publics et autres aménités urbaines rendus nécessaires par l'accueil de nouveaux habitants.

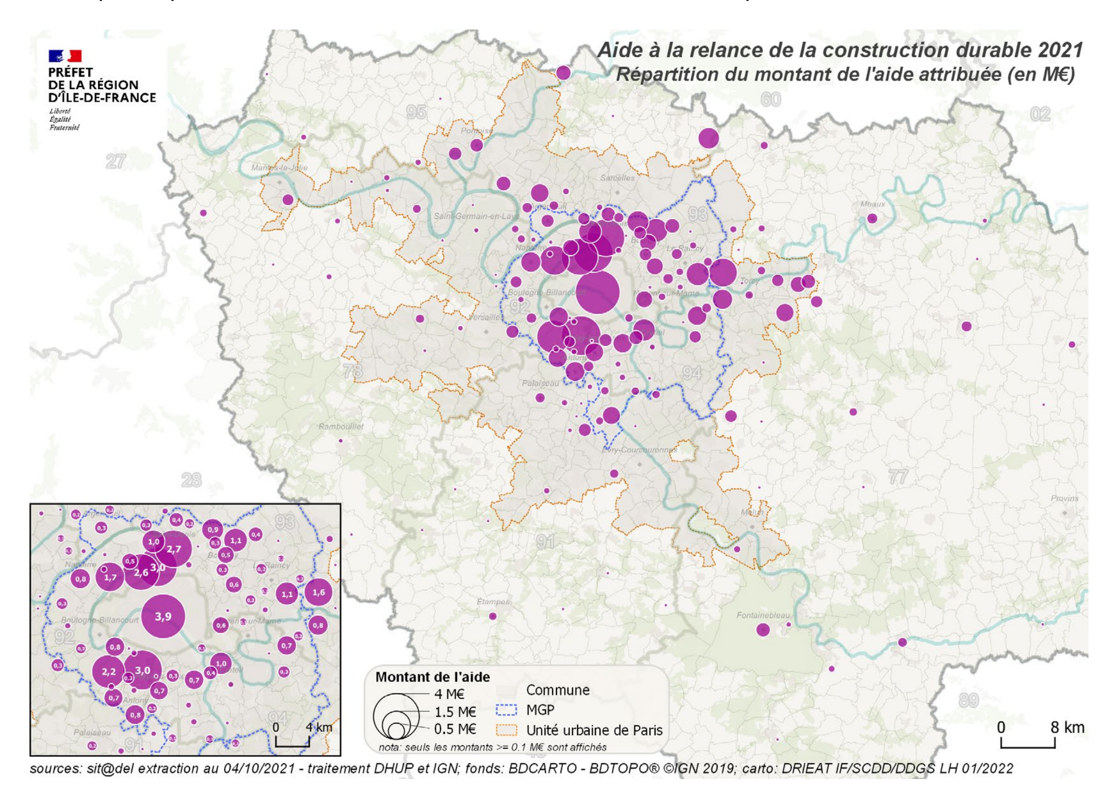
156 communes ont totalisé 421 permis éligibles, représentant un total d'environ 27 000 logements, pour un montant d'aide accordée de 53,5 M€

En matière d'aides aux projets d'aménagement, plus de 11 millions d'euros ont été engagés en 2021 par l'État. La mobilisation du CPER en 2021 a été assurée à un niveau similaire aux années précédentes, et en complément de la forte mobilisation pour atteindre les objectifs du fonds friche. La complémentarité a ainsi été recherchée entre les subventions Fonds Friches du Plan de Relance et l'enveloppe 2021 du CPER a été répartie de la façon suivante :

> **Environ 8,5M€ ont été engagés** pour la contribution à des opérations d'aménagement **durable portées par les EPA.** Cela concerne notamment la ZAC Seine Gare Vitry portée par l'EPA ORSA, la ZAC de Satory Ouest portée par l'EPA Paris-Saclay et la ZAC Cesson portée par l'EPA Sénart, ainsi que le soutien à l'ingénierie stratégique des EPA.

> **2,6M€ ont été engagés pour soutenir des projets partenariaux d'aménagement (PPA)** avec la participation :

- aux premières phases opérationnelles du PPA d'Argenteuil « Secteur Porte Saint-Germain – Berges de Seine » (95), signé en 2020, porté par l'EPT Boucle Nord de Seine ;
- aux premières études du PPA Charenton-Bercy, signé le 16 mars 2021 ;
- aux premières études du PPA de Villeneuve-la-Garenne (92), signé en décembre 2021, porté par l'EPT Boucle Nord de Seine, la ville et la Métropole du Grand Paris.



sources: sit@del extraction au 04/10/2021 - traitement DHUP et IGN; fonds: BDCARTO - BDTOPO® ©IGN 2019; carto: DRIEAT IF/SCDD/DDGS LH 01/2022

Faire des quartiers de gare du Grand Paris Express des démonstrateurs de la ville de demain

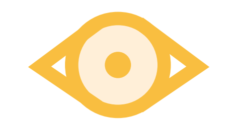
SAVOIR +

Internet DRIEAT > Aménagement, Urbanisme > Aménagement durable du Grand Paris

Le Grand Paris Express (GPE) avec le prolongement « Nord et Sud de la ligne 14 et la réalisation de 4 nouvelles lignes de métro, va non seulement faciliter les trajets mais aussi structurer l'environnement du territoire. Autour des 60 gares du GPE, les quartiers qui bénéficieront d'une desserte exceptionnelle devront être emblématiques de la qualité urbaine.

Une démarche visant à mobiliser les acteurs franciliens pour la « Vitalisation des quartiers de gare du Grand Paris Express » a été lancée en 2019. Dans ce cadre, une charte a été adoptée et diffusée aux collectivités concernées par la Ministre du logement le 4 novembre 2021. Cette charte décline un cadre commun et des ambitions partagées pour l'aménagement de ces nouveaux quartiers de gares.

Agrément immobilier d'entreprise : de nouvelles orientations pour promouvoir des projets plus respectueux des enjeux environnementaux



L'instruction des demandes d'agréments pour l'immobilier d'entreprise – autorisation administrative spécifique à l'Île-de-France – permet notamment d'orienter les choix de localisation des bureaux pour favoriser l'équilibre entre l'offre de logements et celle de bureaux, et ainsi limiter les déplacements induits par une répartition aujourd'hui déséquilibrée entre l'est et l'ouest de la région. Pour aller plus loin encore dans cette volonté de rééquilibrage, et accompagner les territoires nouvellement desservis par des lignes de transport où de nouvelles dynamiques peuvent remettre en cause les équilibres urbains, la DRIEAT, après concertation avec tous les acteurs, a défini en septembre 2021 de nouvelles orientations pour les locaux de bureaux, en renforçant les exigences dans les secteurs où le déséquilibre habitat/emplois est le plus marqué.

Des réflexions sont en outre engagées pour la définition d'orientations propres aux centres de données (data-center) et l'actualisation des orientations pour les entrepôts logistiques afin de mieux prendre en compte le critère de sobriété foncière notamment.



Bilan 2020 des agréments Immobilier d'entreprise

Agrément immobilier d'entreprise : 287 demandes instruites (264 en 2020) pour des surfaces agréées[1]

1- estimatifs, chiffres non consolidés

Bureaux = 2,1 millions de m² (2,4 en 2020)

Entrepôts = 1 million de m² (idem en 2020)

Autres locaux = 0,4 million de m² (0,5 en 2020)



À Paris (75)

Des permis pour le Grand Palais, la gare d'Austerlitz…

88 permis de construire, permis de démolir ou d'aménager (y compris valant autorisation commerciale), **98 déclarations préalables de travaux et 84 autorisations de travaux sur monument historique classé ont été instruits.**

Parmi ces dossiers, on peut citer **plusieurs projets complexes** (avec enquête publique, modification du PLU, permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale…) : le projet de rénovation du **Grand Palais** devant accueillir certaines épreuves des JOP en 2024, le projet de modernisation de la **Gare d'Austerlitz** - îlot A7 / A8, le projet de modernisation de l'**École des Mines** dans le cadre des crédits Plan de Relance, le projet d'amélioration du fonctionnement logistique du **Musée Picasso**, le projet de reconfiguration et de modernisation de l'**Hôtel Dieu**…

Dans les Haut-de-Seine (92)

Un nouveau modèle pour La Défense

Quartier d'affaires de rang mondial, La Défense a été mise à l'épreuve par la crise économique et sanitaire. Pour conserver son attractivité, le modèle de la Défense, aujourd'hui fortement spécialisé doit évoluer pour s'adapter aux nouveaux enjeux de la transition énergétique, pour donner envie aux entreprises de s'y installer, aux employés de s'y rendre et aux habitants et futurs habitants d'y vivre.

Dans ce contexte, Paris La Défense, aménageur et gestionnaire sur les opérations d'intérêt national (OIN) de la Défense et Seine Arche, a lancé le renouvellement de sa stratégie et de sa raison d'être. L'État a souhaité accompagner cette réflexion stratégique. Pour ce faire, l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEAT a réalisé une note présentant les enjeux que l'État identifie sur les territoires des OIN.



Programme immobilier sur la commune de Meudon (92)
Crédit : TERRA - A. Bouissou

Prescriptions de PLUi dans les Hauts-de-Seine et diagnostic territorial partagé

Deuxième établissement public territorial du département des Hauts-de-Seine à se lancer dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal, Boucle Nord de Seine a voté en 2021 la prescription du futur document en conseil de territoire. Elle s'est traduite dans les Hauts-de-Seine par une démarche de diagnostic territorial partagé au mois de janvier 2021 dont l'objectif était de permettre aux services de l'État de construire une vision stratégique partagée d'un territoire. Elle a notamment pris la forme d'ateliers permettant de représenter les caractéristiques et les dynamiques du territoire, permettant ainsi de spatialiser les enjeux. La même méthode a été appliquée avec succès pour Grand Paris Seine Ouest en décembre 2021.

Un record de recette de taxe d'aménagement

L'une des missions de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEAT, est d'établir la taxe d'aménagement due par chaque bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme délivrée dans le département. En 2021 le service a ainsi généré un **montant total de taxe d'aménagement de plus de 134 M€**, qui contribueront au financement des équipements et aménagements réalisés par les collectivités altoséquanaises ainsi qu'à la gestion des espaces naturels sensibles et au fonctionnement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du département.

Dans le Val-de-Marne (94)

La signature du PPA Charenton-Bercy le 16 mars 2021

Cette signature intervient suite à la signature d'un « Contrat d'intérêt national » (CIN) en 2016, et à l'approbation du dossier de création de la future ZAC Charenton-Bercy en 2020. Ce projet a d'ores et déjà été qualifié comme grande opération d'urbanisme (GOU), dispositif relevant de la loi ELAN, afin de pouvoir engager en 2022 une adaptation du PLU et du PPRI. L'État, l'EPT Paris Est Marne et Bois, la ville de Charenton-le-Pont et Grand Paris Aménagement ont souhaité mettre en œuvre un contrat de PPA, afin de renforcer leur partenariat, sécuriser les procédures réglementaires, coordonner la préparation puis la mise en œuvre opérationnelle d'un grand projet d'aménagement sur ce secteur et approfondir les études liées à l'évolution des grandes infrastructures en lisière du quartier.

L'approbation de la ZAC Thiais-Orly en novembre 2021

Le secteur du Sénia situé sur les communes de Thiais et d'Orly fait partie des secteurs stratégiques de l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont, accompagné par l'État et mis en œuvre par l'EPAORSA. Il constitue en outre un secteur opérationnel du contrat de PPA du Grand Orly, signé en janvier 2020.

Ce secteur du Sénia, actuellement occupé par des entrepôts et des activités, a fait l'objet de plusieurs initiatives pour préparer sa requalification urbaine en lien avec l'arrivée de la ligne 14 sud du métro et le développement du futur pôle de transports Pont de Rungis.

Le périmètre de l'aménagement urbain est de 75 hectares, permettant ainsi d'y développer près de 700 000 m^2 d'immobilier résidentiel (environ 4 800 logements) et d'activités autour de la gare Pont de Rungis, dont l'accessibilité sera significativement renforcée en 2024 avec l'arrivée du métro 14. Par ailleurs, cet aménagement génère un programme d'équipements publics ambitieux, nécessaire pour répondre aux futurs habitants de ce territoire, et permettra l'implantation d'une halle de e-sport.

Le travail partenarial a permis au conseil d'administration de l'EPAORSA du 24 novembre 2021 d'approuver le dossier de création et réalisation de la ZAC Thiais-Orly, permettant ainsi de préparer l'entrée en phase opérationnelle. En parallèle, le groupement porté par Linkcity a déposé en décembre 2021 un premier permis d'aménager pour engager également son opération urbaine. L'accompagnement de l'État a été décisif pour rendre possible la mise en œuvre de ces opérations.

À retenir

Label Ecoquartier :

63 projets labellisés en Île-de-France depuis 2011 dont **4** nouveaux projets labellisés en 2021.



Écoquartier fluvial de l'Île Saint-Denis
Crédit : TERRA - A. Bouissou

Publicité extérieure

121 dossiers instruits relatifs aux enseignes ou à la publicité (162 sur l'année 2020) portant sur l'installation de 281 dispositifs (majoritairement des enseignes)[1].

Accompagnement des EPT et des communes pour l'élaboration de **8** règlements locaux de publicité (RLP) intercommunaux et d'**1** RLP communal, couvrant au total 101 communes.

2 EPT lauréats de l'édition 2021 de l'appel à projets national RLPi.

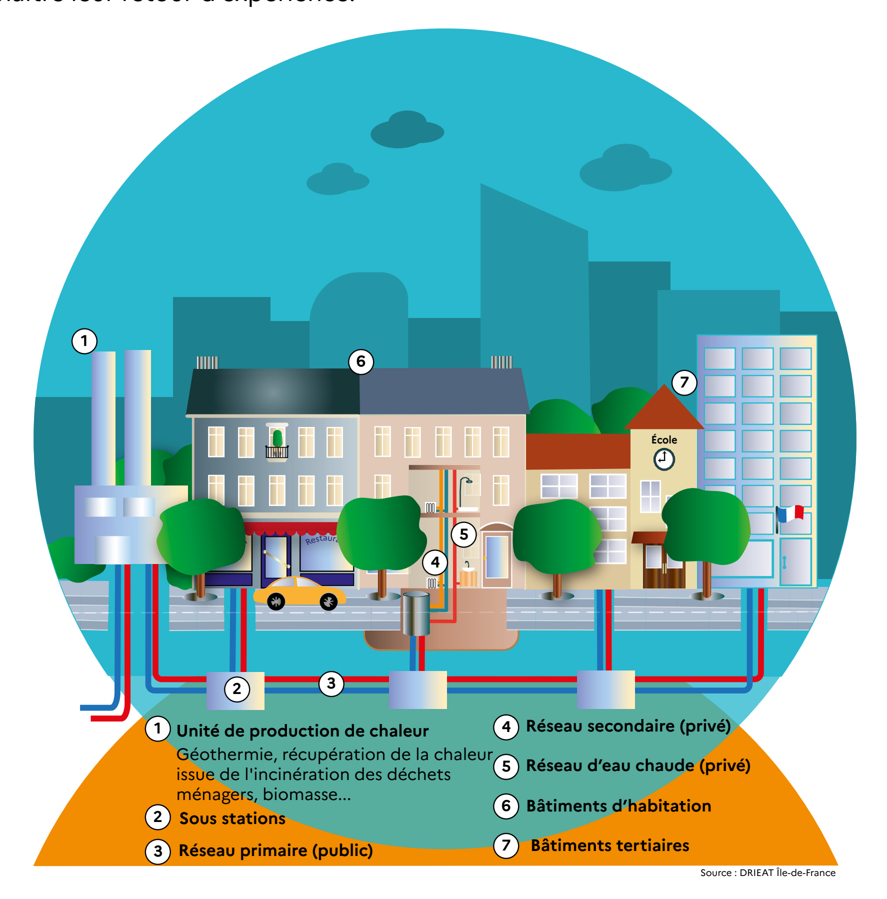
Accélérer la transition énergétique

France chaleur urbaine : un service numérique mis en place pour accélérer le raccordement des copropriétés aux réseaux de chaleur

SAVOIR +

https://france-chaleur-urbaine.beta.gouv.fr/

En Île-de-France, 1,1 million d'équivalent-logements sont encore raccordables aux réseaux de chaleur existants. Pourtant, cette solution de chauffage écologique et économique reste peu connue et sous-exploitée. **Afin d'informer les copropriétés et de les accompagner dans leurs démarches, la DRIEAT a lancé en 2021 le service France Chaleur Urbaine**, soutenu financièrement par l'ADEME Île-de-France, la Direction générale de l'énergie et du climat et la Direction interministérielle du numérique, et développé en partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Le service **permet aux copropriétaires de savoir si un réseau passe à proximité de leur résidence, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé** pour mettre en place un raccordement, ou encore **d'échanger avec des copropriétés déjà raccordées** afin de connaître leur retour d'expérience.



Source : DRIEAT Île-de-France

1- Pour mémoire, la DRIEAT instruit les dossiers portant sur les communes de petite couronne non pourvues d'un RLP(i), soit 18 communes.

Lancement de la démarche Label Bas Carbone en Île-de-France

Afin d'initier une dynamique autour du label bas carbone en Île-de-France, une série de webinaires a été organisée début 2021 par la DRIEAT et la DRIAAF. Ces webinaires ont permis de présenter le fonctionnement du label, son intérêt pour les porteurs de projet et pour les financeurs, mais aussi d'exposer les différentes méthodes auxquelles les projets doivent se rattacher pour être labellisés. Le Label Bas Carbone garantit la qualité des projets en termes de réduction et de stockage des émissions de gaz à effet de serre. Des collectivités, des entreprises et même des citoyens peuvent ainsi rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire en étant assurés de la qualité et de l'intégrité environnementale des projets.

L'État approuve des méthodologies par secteur d'activités et délivre le label aux projets respectant les dispositions. **3 projets forestiers** ont depuis été labellisés en Île-de-France, **qui permettront de séquestrer 5 840 tonnes de CO_2 sur 30 ans.**

SAVOIR +

https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone

À retenir

Accompagnement du développement de la méthanisation

80 attestations ouvrant droit à l'obligation d'achat du biogaz ont été délivrées à fin 2021 pour des **projets de méthanisation en Île-de-France représentant une production énergétique de 1,6 TWh/an.** **18** de ces installations injectent à ce jour le biogaz produit directement au réseau de gaz.

Développement de la géothermie

7 nouveaux permis d'exploitation accordés en 2021 pour la mise en service de nouvelles installations de géothermie.

6 demandes d'autorisation d'ouverture de travaux de géothermie ont également été instruites. À fin 2020, les **58** gîtes géothermiques franciliens en exploitation ont **fourni en chaleur une puissance de 1,6 TWh et alimentent environ 282 000 équivalents logements.**

«TRAVAUX EMBARQUÉS»



Réduire les consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre

Création du réseau Energy Manager

La DRIEAT, en partenariat avec la Préfecture de région Île-de-France et la Mission régionale de politique immobilière de l'État (MRPIE), a créé le réseau Energy Manager afin de **sensibiliser les acteurs de l'immobilier public sur les sujets de la transition énergétique.** L'objectif est d'apporter aux membres du réseau de la formation et de l'aide à la **mise en place d'actions concrètes de réduction de consommations énergétiques.** Les suivis des consommations des bâtiments publics ainsi que des actions visant à les réduire seront effectués dans le cadre de ce réseau.

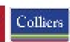
Immobilier de l'État

> Projet Miollis – un bâtiment rénové pour accueillir près de 1 000 agents à horizon 2025

Doté de 56,1 M€ d'investissement, le projet de rénovation du site administratif multi-occupants de la rue Miollis (Paris 15e) est le projet le plus important de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État en Île-de-France soutenu par le Plan de Relance.

L'opération vise à la réhabilitation d'environ 10 600 m² et à la construction d'extensions d'environ 5 700 m² de surface de plancher. Elle permettra un fort niveau de performance énergétique afin de répondre aux exigences du décret 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire (dit « décret tertiaire ») et être conforme au plan de relance de l'État.



Projet Miollis (Paris 15e) - Crédits :   

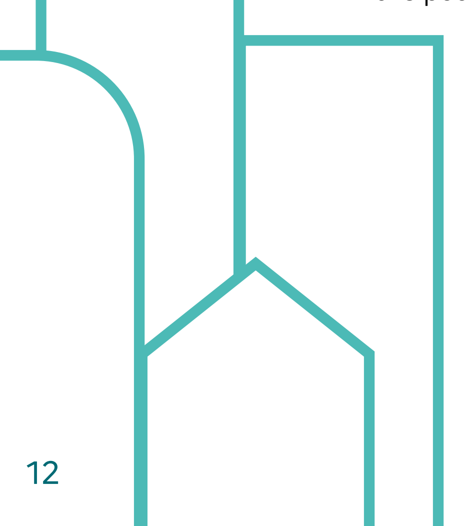
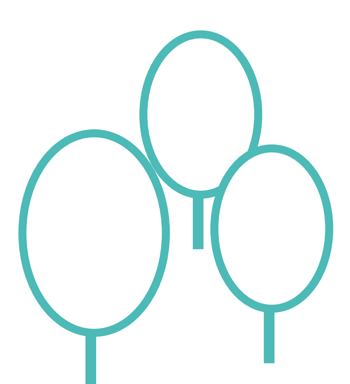
SAVOIR +

https://renovation-miollis.fr/

> Projet l'Echat - Site du bâtiment de la direction des routes de la DRIEAT

Dans le cadre de création de la ZAC du Triangle de l'Echat à Créteil, un bâtiment doit faire l'objet d'une reconstruction sur une parcelle autre que l'emplacement actuel. Le projet d'aménagement global permet aussi la construction du bâtiment du rectorat de Créteil et de nouveaux logements.

L'année 2022 sera consacrée à l'élaboration du projet définitif, et les travaux débuteront mi 2023 pour une livraison du nouveau bâtiment fin 2024.

Veiller à la qualité de la construction

La DRIEAT assure le suivi de la réglementation de la construction et contribue à sa mise en œuvre en favorisant la diffusion de l'information et l'animation des réseaux métiers. Elle exerce une veille réglementaire sur le code de la construction et les autres réglementations qui influent sur la construction (urbanisme, santé, environnement) pour notamment collaborer aux initiatives ministérielles de simplification des règles administratives et se porter en appui sur les études et projets menés dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

44 contrôles réalisés par la DRIEAT

dont **16** sur la réglementation thermique = promouvoir une sobriété énergétique des constructions



À Paris (75)

Amiante : création d'une démarche simplifiée

Dans le cadre de la protection du patrimoine, du paysage et de l'amélioration de la qualité de la construction, les démarches d'amélioration du suivi de l'amiante ont été poursuivies sur le département de Paris par la création d'une démarche simplifiée à destination des diagnostiqueurs pour la transmission des rapports de repérage amiante.

Dans les Haut-de-Seine (92)

Acceslibre : une plateforme pour savoir si les ERP sont accessibles

La **montée en puissance d'« Acceslibre »**, plateforme collaborative en Open Data qui permet d'accéder aux informations d'accessibilité essentielles afin d'anticiper sorties et déplacements dans un établissement recevant du public (ERP). Sa mission est d'apporter aux personnes en situation de handicap les informations d'accessibilité essentielles à leurs déplacements. En 2021, le projet de plateforme a été lauréat du programme Gamma et a continué sa progression en matière de recueil de données avec plus de 26 000 ERP répertoriés et un affichage sur le portail servicepublic.fr.

Accompagner les territoires en apportant une expertise et des connaissances

Une activité soutenue en matière d'évaluation environnementale

En 2021, le département évaluation environnementale de la DRIEAT a préparé plus de 640 avis et décisions pour le compte des autorités régionales : la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ou le préfet de région en tant qu'autorité chargée de l'examen au cas par cas sur les projets. Ce département est placé sous l'autorité fonctionnelle de la MRAe pour l'instruction des dossiers relevant de sa compétence.

On compte ainsi :

> **95 avis de la MRAe sur les études d'impact de projets et 242 décisions** du préfet de région au titre de l'examen au cas par cas des projets ;

> **49 avis et 257 décisions** après examen au cas par cas de la MRAe sur des plans et programmes, principalement des PLU.

La DRIEAT se charge de recueillir et de consolider les données, les stratégies et la connaissance nécessaires à une vision d'ensemble des enjeux régionaux. Par l'intermédiaire de ses services de proximité que sont les unités départementales, la DRIEAT développe une connaissance fine des territoires permettant d'appuyer les collectivités territoriales dans leur développement.

Ses travaux d'expertise et de connaissance des territoires franciliens sont intensifiés dans le but de faciliter et de rationaliser la prise de décision des décideurs publics et privés tout en apportant une aide substantielle aux collectivités, notamment avec :

L'analyse territoriale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Dans le cadre du suivi réglementaire par l'Observatoire régional de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ORENAF) en Île-de-France, la DRIEAT a produit en 2021 un « zoom ORENAF ». Il fait état de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en Île-de-France à partir des données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, issues du traitement des fichiers fonciers par le CEREMA.

Cette observation quantitative (nombre d'hectares d'espaces NAF consommés annuellement en Île-de-France) a été complétée par plusieurs travaux visant à en établir l'efficacité au regard des habitants et des emplois accueillis, ainsi que les déterminants au regard notamment du taux de renouvellement urbain et de la densité des nouvelles constructions sur des espaces NAF. Un jeu d'indicateurs a été produit à l'échelle de chaque intercommunalité francilienne sur la période 2009-2017.

ZOOM ORENAF

Note de conjoncture

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Aménagement, Urbanisme > Les études & cartes




ORENAF
Crédit : TERRA - DRIEAT Île-de-France J.M. Gobry

Le réseau Particip'Action en plein essor

Lancé en 2021, pour développer la culture de la participation en Île-de-France, le réseau Particip'action compte déjà **108 membres**.

La participation citoyenne, en mobilisant l'intelligence collective et en rapprochant porteurs de projets et usagers, doit permettre d'apporter des solutions innovantes, agiles, qui répondent mieux aux besoins de chacun. Ce réseau réunit les acteurs franciliens et leur offre des ressources, outils, espaces d'échanges, formations et informations autour de la participation.

SAVOIR +

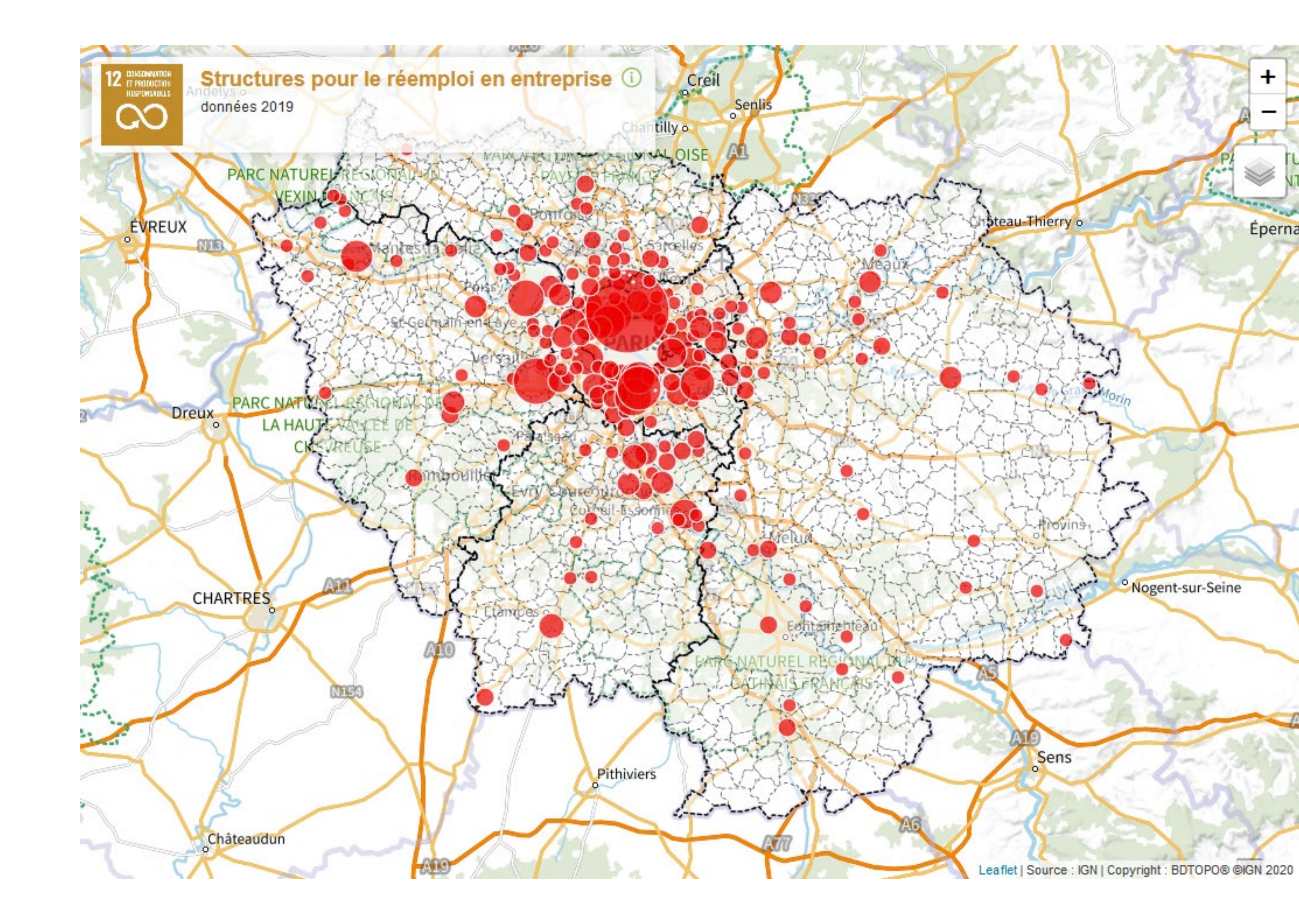
Inscription au réseau Particip'action en Île-de-France

La création de l'observatoire francilien des Objectifs de développement durable

La DRIEAT a lancé une application, l'Observatoire francilien des Objectifs de développement durable (ODD) qui fournit gratuitement, à tous les acteurs franciliens, une vision synthétique de leur territoire au regard des 17 ODD sur la base d'**indicateurs pertinents, fiables et territorialisés**. L'objectif est de faciliter la mise en œuvre de stratégies territoriales durables en s'appuyant sur des données objectives pour réaliser un état des lieux, un suivi dans le temps, et en capitalisant sur des initiatives inspirantes.

SAVOIR +

https://ssm-ecologie.shinyapps.io/observatoire-odd/accueil





Focus sur les Jeux olymp

Au total, ce sont 80 permis (de construction, de démolition et d'aménagement) pour les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui ont été instruits par l'unité départementale 93 de la DRIEAT, dont **28 « double-état » qui traitent à la fois de la configuration « JOP » et de la configuration « Héritage »**. 20 permis JOP sont actuellement en cours d'instruction ou en attente de réception, et seront délivrés en 2022.



JOP 2024 - Chantiers en Seine-Saint-Denis
Crédit : DRIEAT Île-de-France

Avec le village olympique et paralympique et le village des médias, ainsi que de nombreux projets structurants (centre aquatique olympique, rénovation du Stade de France...), la Seine-Saint-Denis est le département le plus concerné par les investissements pérennes des JOP de 2024. 2021 fut une étape majeure dans la délivrance des autorisations d'urbanisme et des procédures associées (ERP, commission spéciale de sécurité incendie pour les hébergements d'athlètes, autorisations environnementales, etc). Le calendrier de réalisation de ces aménagements et constructions, extrêmement serré, a impliqué une instruction des projets dans des délais contraints et selon les procédures particulières, définies par la loi olympique et dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National créée en 2018. Cette phase administrative et technique a permis à la DRIEAT d'être l'expérimentateur d'outils innovants et dérogatoires, spécialement créés pour faciliter et accélérer les projets olympiques tels que les permis «à double-état», permettant d'autoriser par une seule décision un état provisoire (phase olympique) et un état définitif («Héritage»), ainsi que diverses adaptations du droit de l'urbanisme.

Sécurité fluviale : bien préparer la cérémonie d'ouverture et les épreuves des JOP

La DRIEAT contribue à la prise en compte des enjeux de sécurité fluviale pour la préparation des JOP 2024 dont la Seine sera la colonne vertébrale. Il s'agit à la fois de permettre l'organisation de tous les événements JOP à Paris (épreuves de nage en Seine au niveau du pont Alexandre III, animations prévues sur les berges et autour du village olympique à l'Île-Saint-Denis) et d'organiser la continuité des activités économiques pendant toute cette période.

Dans ce contexte, la DRIEAT a animé des ateliers d'acculturation entre Paris 2024 et les représentants des usagers (transporteurs de fret et de passagers, exploitants commerciaux, habitants, plaisanciers) qui ont contribué à l'étude de faisabilité de la cérémonie d'ouverture sur la Seine. Celle-ci s'est conclue par l'annonce officielle du tracé de cette cérémonie le 13 décembre 2021.

piques et paralympiques 2024 et quelques exemples de dossiers suivis par la DRIEAT

Plan baignade : une mobilisation renforcée pour mener à bien les travaux structurants

Le plan Baignade, copiloté par l'État et la Ville de Paris depuis 2016, vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne en limitant les apports d'eaux usées afin de rendre possible la baignade, notamment lors des épreuves des JOP Paris 2024.

En 2021, avec un soutien financier renforcé de l'agence de l'eau Seine Normandie, via le plan de relance, les collectivités concernées ont pu mener des travaux majeurs sur des ouvrages structurants pour l'amélioration de la qualité des eaux. Elles ont également initié les diagnostics et travaux de mise en conformité des immeubles mal raccordés au réseau.

À savoir :

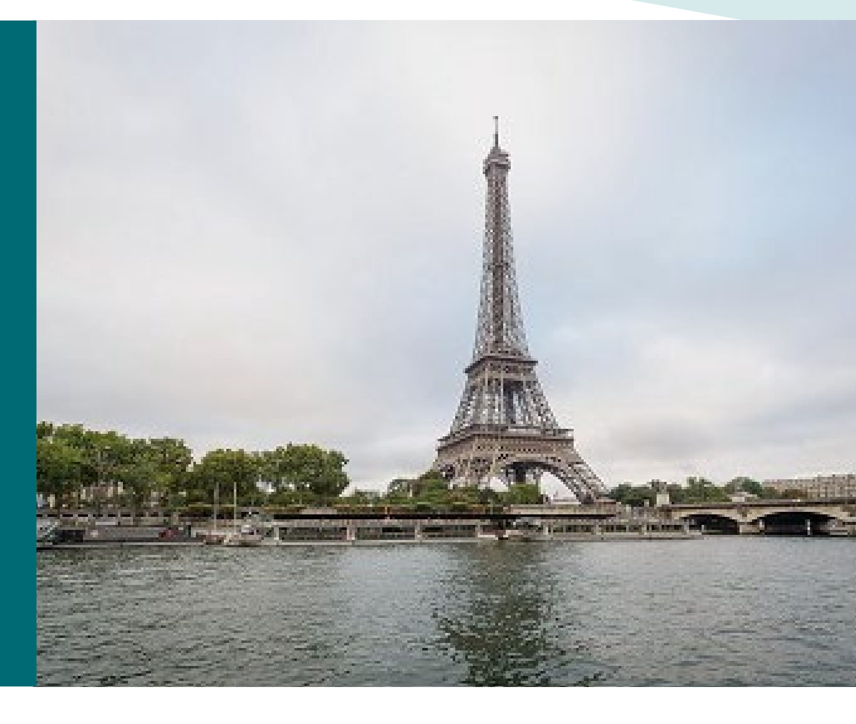
Une grande partie de la pollution des cours d'eau est liée à certains branchements d'assainissement défectueux. Estimés à 23 **000**, ces branchements privés rejettent directement les eaux usées dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales.

Le site monbranchement.fr, permet à tous de vérifier la conformité de son branchement au réseau d'assainissement.

Le département Assainissement a la charge de la police de l'eau de 155 systèmes d'assainissement de la zone agglomérée parisienne et des grands axes de navigation (Seine, Marne, Oise, Aisne, Yonne), dont :

> 64 en Île-de-France ;

> 91 hors Île-de-France (9 en Normandie, 14 Bourgogne Franche-Comté, 29 Grand-Est, 39 Hauts-de-France).



Le chantier de dépollution de la future piscine olympique

Le futur centre aquatique olympique (CAO) qui accueillera la plupart des épreuves aquatiques des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024 s'installe sur un site qui a été occupé successivement par les activités de l'ancienne usine à gaz du Landy, puis par le centre de recherches d'ENGIE. Dans le cadre de ce projet de reconversion, et qui dépasse le cadre du seul CAO (logements, bureaux, commerces, etc.), la Métropole du Grand Paris (MGP) a souhaité se substituer aux obligations de réhabilitation de la société ENGIE et a ainsi pris la responsabilité de la dépollution/réhabilitation du site en vue des JOP 2024.

L'arrêté préfectoral n°2020-1664 du 5 août 2020 encadre les travaux de réhabilitation prévus par la MGP, compte tenu des impacts identifiés, notamment en hydrocarbures, BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes), HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Des excavations d'ampleur, sous tente de confinement, doivent notamment être réalisées jusqu'à une profondeur maximale de 14 mètres incluant la purge des terres impactées de la zone de battement de la nappe. Les eaux de la zone de battement de la nappe seront pompées et, si elles le nécessitent, traitées.

Les impacts les plus importants et les plus profonds ne se situent toutefois pas sur l'emprise du futur CAO. Les excavations sur ces terrains du futur CAO se limiteront ainsi à 3 mètres de profondeur.

Les travaux de dépollution ont débuté début 2021 et se sont déroulés jusqu'à la fin de l'année 2021, et sont suivis de près par l'unité départementale de Seine-Saint-Denis. Le rapport de fin de travaux devra être transmis en 2022.

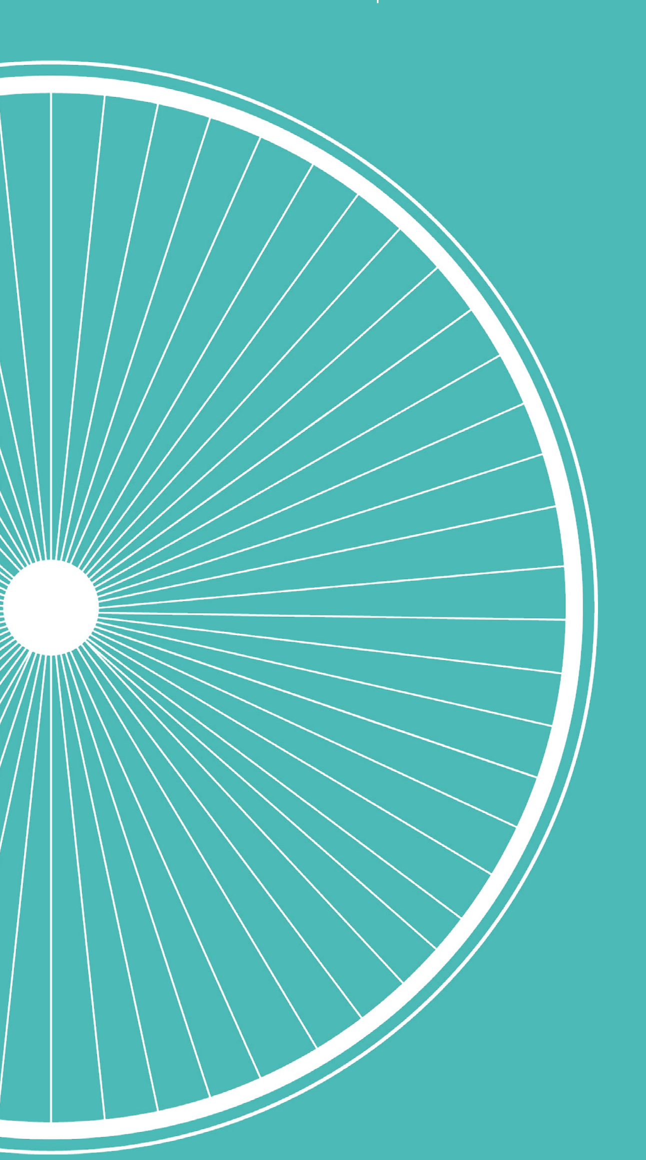
Ces travaux sont un exemple particulièrement visible des nombreux sites et sols pollués gérés par les départements de petite couronne d'Île-de-France.

Améliorer les mobilités des Franciliens

La DRIEAT assure la mise en œuvre de la politique de mobilité de l'État, et notamment le pilotage du volet mobilité du Contrat Plan État-Région (CPER) pour le compte du préfet de région.

Elle accompagne les enjeux des transports en termes de qualité de l'air, notamment par la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE) francilienne, mais également par la mise en œuvre du Grand Paris des transports, projet de modernisation et d'extension des transports en Île-de-France, à réaliser d'ici 2030.

La DRIEAT pilote la stratégie régionale de l'État en matière de fret et de logistique et contribue au développement des mobilités durables et actives au travers notamment du déploiement et du financement du réseau cyclable francilien.



Transports urbains et le Nouveau Grand Paris des transports

532,2 M€ engagés par l'État en 2021 sur le volet mobilités du CPER

Les enjeux qui pèsent sur les transports collectifs du quotidien et les attentes fortes et légitimes qui s'expriment pour l'amélioration des conditions de déplacement en Île-de-France, font l'objet d'un engagement exceptionnel de l'État grâce au plan de relance. L'investissement dans les transports du quotidien est sans précédent depuis quelques années et est accéléré grâce au plan de relance.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) de la région Île-de-France prévoyait un investissement de 7,6 milliards d'euros sur la période 2015-2020, dont 1,4 milliard d'euros financés par l'État et 1,6 milliards d'euros par la Société du Grand Paris (SGP). L'État a répondu présent sur le volet transports urbains, ce qui permet d'atteindre un taux de réalisation de plus de 90 % à fin 2021 sur la base des enveloppes notifiées avant la crise sanitaire et le plan de relance qui en a suivi. L'engagement de l'État initialement prévu de 208,4 M€ a été abondé en 2021 par le plan de relance à hauteur de 323,8 M€.



Ainsi, l'État a engagé en 2021, 532,2 M€ sur les transports collectifs urbains dans la région.

Ce niveau d'engagement exceptionnel de l'État pour les transports du quotidien se traduit sur l'année 2021, par un financement d'un certain nombre de grands projets :

> la poursuite du financement du prolongement de la ligne 11 à Rosny-Bois-Perrier, de la réalisation du T12 Express, du T13 Express, du T10 et du T1 Est ;

> la poursuite des investissements en faveur des schémas directeurs RER/Transilien dont une grande partie sert à améliorer les infrastructures et à les adapter pour le nouveau matériel roulant, et en particulier le financement de NExTEO sur le plan de relance, ont permis le lancement de l'appel d'offres en décembre 2020 ;

> des aménagements en faveur des bus avec la poursuite du financement des Tzen2, Tzen3, Tzen4, Tzen5 ;

> le financement des travaux du bipôle Gare de l'Est – Gare du Nord et du pôle de Saint-Denis.

L'apport spécifique du plan de relance aura permis en 2021 de financer également le prolongement de la ligne 11, le prolongement du T3 vers l'Ouest jusqu'à Porte Dauphine, le Câble A, qui sera le premier téléphérique d'Île-de-France entre Créteil et Villeneuve-Saint-Georges, la relance des études du T11 Express, les surcoûts du prolongement du métro 12, et NExTEO sur les RER B et D qui augmentera la performance et la robustesse des trains.

Cette année a vu la mise en service du Tram 9 entre Porte de Choisy (Paris 13e) et Orly-Ville, en avril 2021. Il dessert les communes de Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roy et Orly. Longue de 10 km, la ligne comporte 19 stations et compte quatre points d'intermodalité avec des lignes structurantes de transport en commun. Sa mise en service permet de relier les deux terminus en 30 minutes environ avec une fréquence en heure de pointe de 3 minutes trente.




Ligne de tramway T9 - Plateforme engazonnée
Crédit : TERRA - A. Bouissou

Par ailleurs, au titre de l'instruction des transports guidés, l'année 2021 a aussi vu la signature de l'arrêté de mise en service du prolongement de la ligne 4 du métro jusqu'à Bagneux.

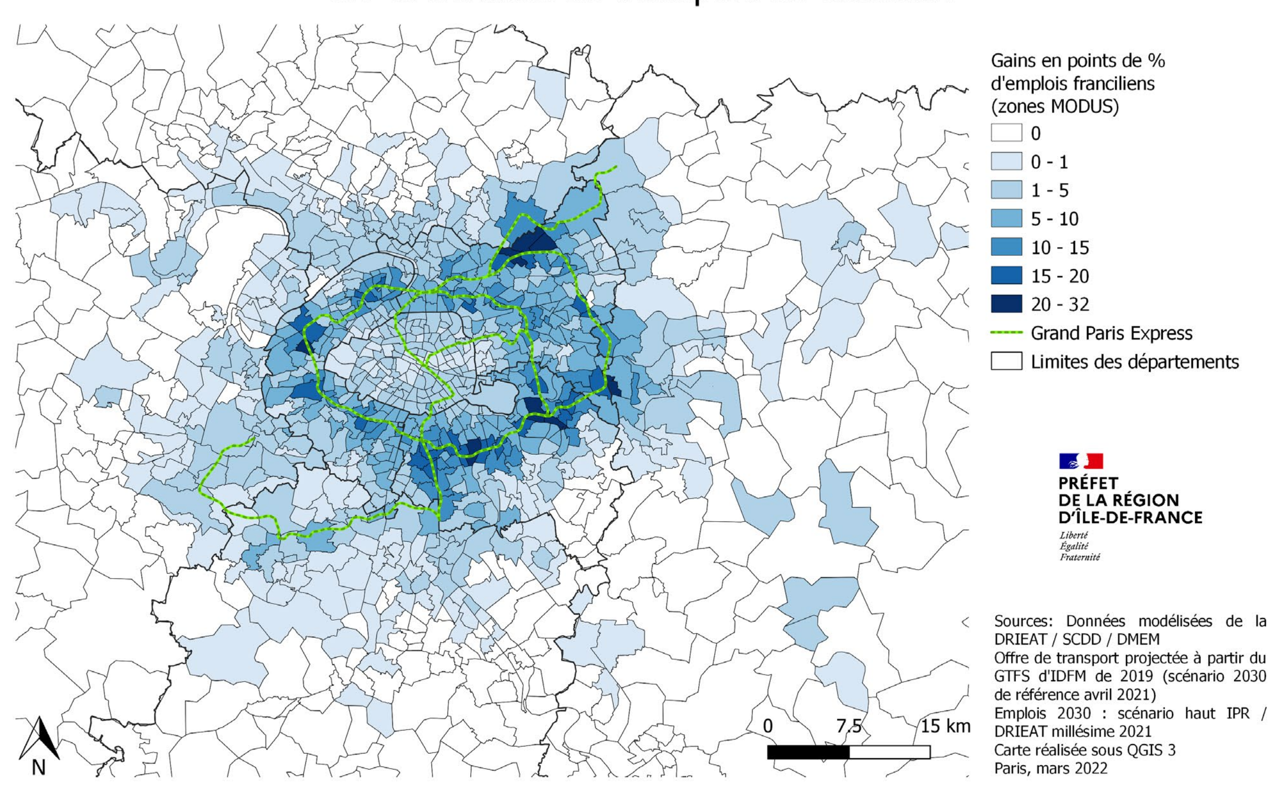
Avec 700 000 voyageurs par jour, la ligne 4 est la 2e plus fréquentée en Île-de-France. Cette mise en service permet le prolongement de Mairie de Montrouge vers Bagneux en créant deux nouvelles gares. À horizon 2025, la ligne sera en connexion avec le métro 15 du Grand Paris Express.

Grand Paris Express

Les 200 kilomètres de nouvelles lignes de métro automatique sous la maîtrise d'ouvrage de la Société du Grand Paris (SGP) sont une réponse structurante aux besoins de déplacement du quotidien. Entre 2018 et 2022, plus de 16 milliards d'euros de dépenses publiques seront engagées par la SGP pour la réalisation du réseau, avec un rythme annuel compris entre 2,5 milliards d'euros et 4 milliards d'euros selon les années.

Ces investissements ont permis notamment la concrétisation en janvier 2021, de la mise en service de la station Porte de Clichy sur le prolongement de la Ligne 14 jusqu'à Mairie de Saint-Ouen.

Gains d'accessibilité d'emplois franciliens à la mise en service du GPE (2030) en 45 minutes de transport en commun



Cette carte permet de montrer que le Grand Paris Express induit des gains significatifs d'accès à l'emploi autour de son tracé. Les gains potentiels se diffusent également largement autour de la nouvelle infrastructure. Les données sont issues de MODUS.

Accompagner les enjeux des transports avec des outils d'aide à la décision

MODUS, le modèle de déplacements urbains et suburbains

La modélisation des déplacements s'opère pour l'État en Île-de-France à l'aide du modèle multimodal macroscopique statique à 4 étapes, dénommé MODUS (MOdèle de Déplacements Urbains et Suburbains). La DRIEAT a impulsé et réalisé d'importants travaux pour sortir en 2021, la version MODUS 3.1, avec notamment une nouvelle chaîne de modélisation complète et fonctionnelle issue des améliorations et de l'actualisation de la précédente version du modèle. Cet outil est développé et entretenu en régie depuis près de 30 ans.

Les simulations effectuées via MODUS 3.1 servent à définir des politiques de déplacements, mais aussi à évaluer des projets à la manière avant/après, et à suivre des politiques de transports (grâce à des indicateurs notamment, voir ci-après). Enfin, les sorties modélisées alimentent des modèles de déplacements de tiers, généralement des bureaux d'études, pour des études de trafics d'échelles locales.

Isochrones Modus, une application qui permet de visualiser les temps de trajet

La DRIEAT a par ailleurs développé une application qui permet de visualiser les temps de trajet sous forme d'isochrones par modes de déplacement et de les comparer à différents horizons. Cette application et la méthodologie sont présentées en ligne : https://ssm-ecologie.shinyapps.io/IsochronesModus/

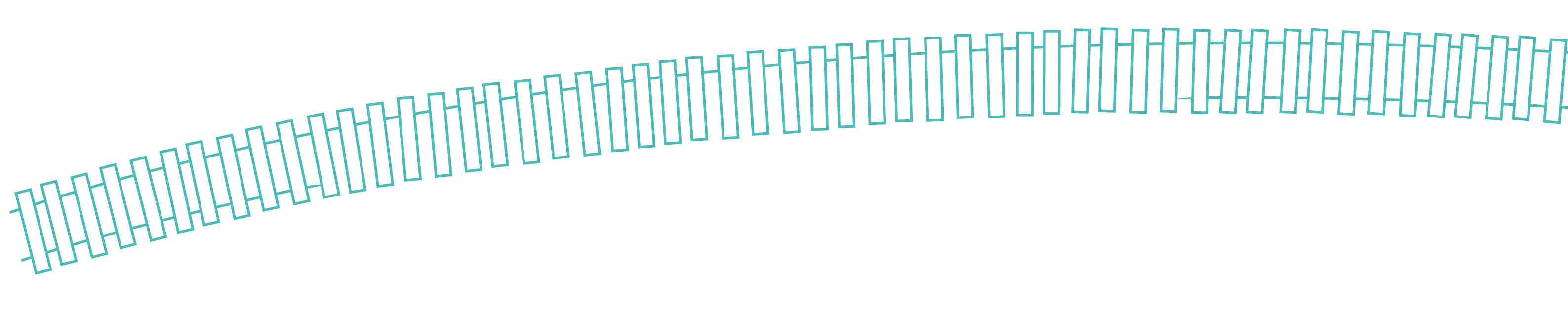
Au-delà des données liées aux déplacements (offre, comportements…), les résultats de MODUS sont pour une large part dépendantes des données projetées de répartition de population et d'emplois (P+E). Actualisées annuellement, les données du jeu actuel intègre pour partie les effets de la crise sanitaire en considérant, par exemple, un retour à la trajectoire de croissance décalée dans le temps et/ou des effets différenciés par secteur d'activité (tourisme, événementiel…) ou par territoires (Roissy par exemple).

Les modélisations effectuées montrent à la fois le service rendu par les nouveaux projets de transports collectifs (TC), et en parallèle la croissance des trafics routiers, les projets TC étant à eux seuls insuffisants pour répondre à l'évolution des déplacements.

SAVOIR +

https://ssm-ecologie.shinyapps.io/IsochronesModus/

Internet DRIEAT > Transports, Routes > Mobilité urbaine



Développer les mobilités durables et actives

Pérennisation et renforcement des aménagements vélo : l'État et ses partenaires se mobilisent pour développer et sécuriser les pistes cyclables

En 2018, en lançant le plan national vélo et mobilités actives, l'État a mis en place un fonds « Mobilités actives », servant à financer des appels à projets « aménagements cyclables ». La DRIEAT est chargée de l'instruction et de la gestion financière de ces appels à projets.

Lauréats
des appels à projets « aménagements cyclables » : passerelles, pérennisation de pistes cyclables provisoires, etc.

67 projets

53 M€ de subventions

Un autre appel à projets est en cours, dont les lauréats seront annoncés en mars 2022. Ce dernier est un appel à projet spécifiquement francilien, lancé le 1er octobre par le préfet de région et doté de 18,3 M€ par le Plan de Relance.

En 2021, ce sont au total 17 M€ de subvention attribuée à des projets vélo.

SAVOIR +

Internet DRIEAT
> Études, Statistiques, Données cartographiques
> Outils et méthodologies

Dans un contexte de développement rapide du vélo et de volonté des acteurs publics d'accompagner cette dynamique, la DRIEAT a produit un outil d'aide à la décision permettant notamment d'estimer le potentiel de report cyclable à l'échelle des communes.



Aménagement d'une piste cyclable temporaire entre la Porte Maillot et La Défense
Crédit : TERRA - A. Bouissou



Dans les Hauts-de-Seine (92)

30 % de pistes cyclables en plus

En réponse aux nouvelles pratiques de mobilités douces, l'accélération de la mise en place de pistes cyclables depuis la crise sanitaire a permis d'augmenter de 29% la longueur des pistes cyclables dans les Hauts-de-Seine (306 km contre 238 km en 2019). Le département compte ainsi le 2e réseau de pistes cyclables d'Île-de-France.

Le premier comité de pilotage « vélo » du département s'est tenu en octobre 2021. Cette instance coordonnera les actions qui permettront d'atteindre les objectifs ambitieux portés par chacun des partenaires dans leurs plans pour les mobilités douces :

> pérennisation des 68 km de « coronapistes », déployées dans l'urgence, avec un double enjeu d'aménagement et de sécurité ;

> développement et sécurisation de la pratique du vélo (renforcement de l'offre de stationnement, prévention notamment auprès des plus jeunes, adaptation de l'immobilier tertiaire, prise en compte dans les programmes de logement) ;

> inter-modalité (arrivées prochaines des gares des lignes 15 et 18 du Grand Paris Express, l'extension des lignes T1 et T10, mise en service du RER EOLE, etc.) ;

> complémentarité entre les différents modes de transports routiers.

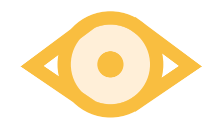
Fret et logistique

Organisation de la 1re conférence francilienne pour une logistique durable

Cette conférence a eu lieu en décembre 2021, et s'inscrit dans le prolongement du Comité interministériel de la logistique du 21 octobre. Elle vise à créer une instance d'échange entre les acteurs publics et privés du domaine du fret et de la logistique.

La DRIEAT a publié à cette occasion le Programme d'actions de l'État pour le fret et la logistique en Île-de-France (PAFL) et annoncé la mise en route, en 2022, de l'observatoire francilien du fret et de la logistique, en partenariat avec la région.

Cette conférence a été l'occasion d'explorer les voies d'une logistique plus performante à la fois sur les plans économique mais également environnemental. Pour s'inscrire pleinement dans la dynamique de la transition énergétique, un maillage plus fin de la chaîne logistique à toutes les échelles du territoire revêt un caractère déterminant pour l'accélération de la réduction des externalités négatives de ces activités.



PROGRAMME



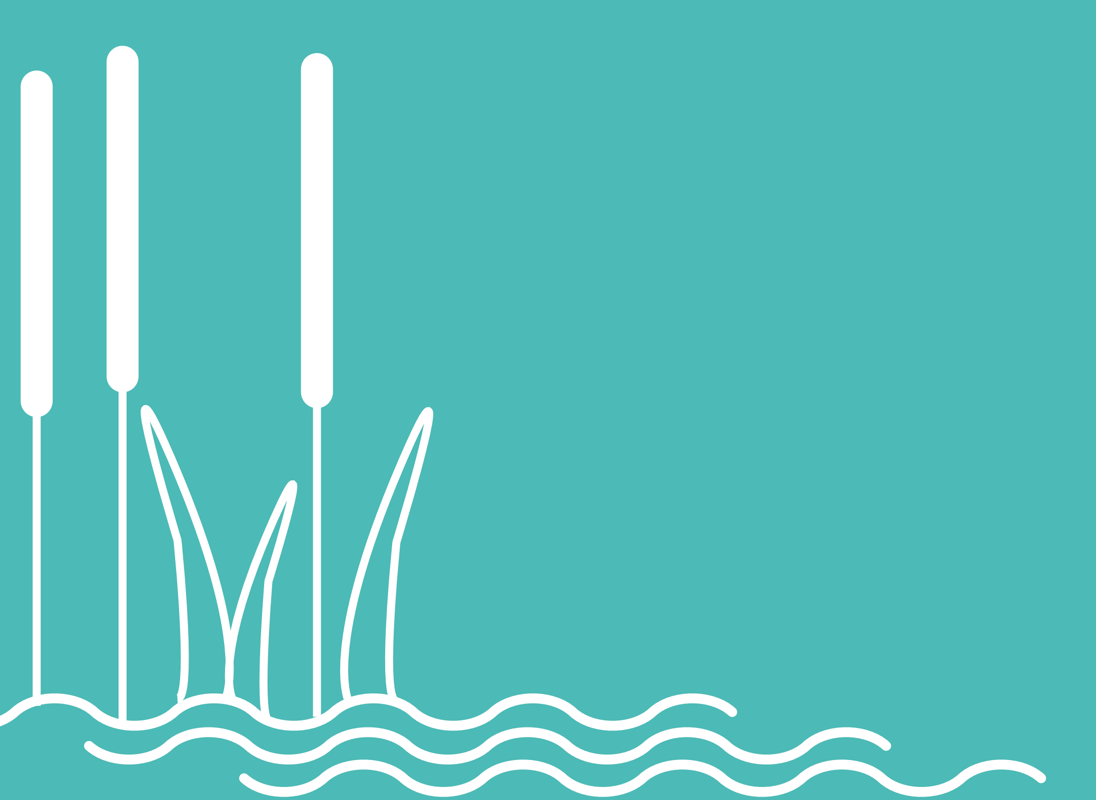
Programme d'actions de l'État pour le fret et la logistique en Île-de-France

Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces

La DRIEAT est chargée de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité, des sites classés et inscrits, des paysages et du cadre de vie. Elle délivre les permis de commercialisation des espèces menacées et les dérogations à l'interdiction de destruction des espèces protégées.

Dans le domaine de l'eau, elle est chargée de la mise en œuvre de la réglementation territoriale dans le domaine de l'eau et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de l'appui et l'expertise auprès des services, notamment en hydrobiologie et milieux aquatiques. Elle exerce la police de l'eau pour Paris et la petite couronne.

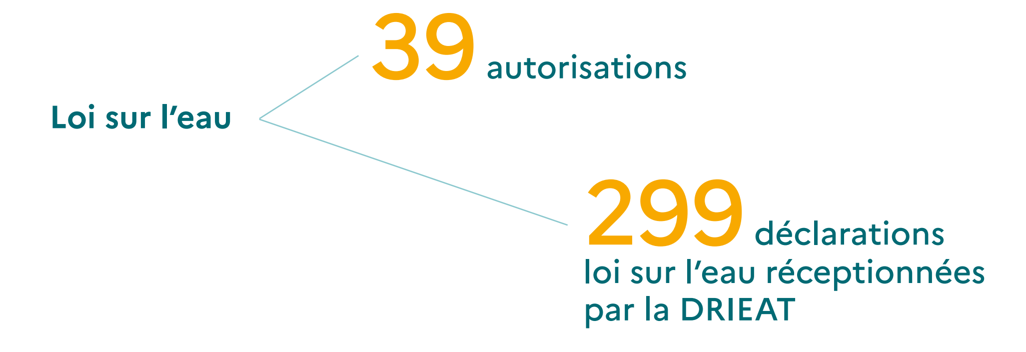




Améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines

Instruction des dossiers loi sur l'eau

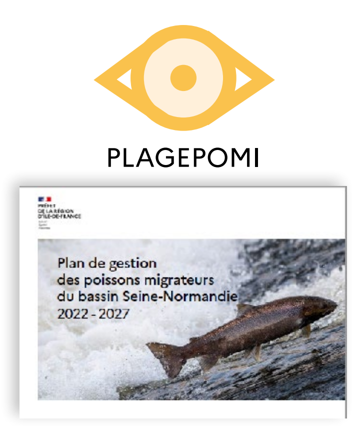
La DRIEAT a accompagné tout au long de l'année 2021 les porteurs de projets pouvant avoir un impact sur l'eau ou les milieux aquatiques, et notamment les collectivités dans le cadre de la mise en place d'infrastructures de transports collectifs, les aménageurs dans le cadre des projets de renouvellement urbain ou bien encore Voies Navigables de France dans le cadre des travaux devant être conduits sur ses ouvrages (barrage, canaux...). La DRIEAT a également accompagné les DDT et les pétitionnaires franciliens dans le cadre de la dématérialisation de la procédure d'autorisation environnementale.



Le plan de gestion pour les poissons migrateurs est approuvé

Le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Seine-Normandie vise à assurer la préservation des poissons migrateurs amphihalins (poissons qui vivent alternativement entre les milieux marins et les eaux douces au cours de leur cycle de vie tel que le saumon atlantique, l'anguille, la truite de mer...) et à rétablir leur libre circulation dans les cours d'eau. Ce document de référence sur lequel l'ensemble des acteurs de l'eau et de la biodiversité du bassin peuvent s'appuyer pour cibler leurs interventions en faveur des poissons migrateurs et de la restauration de leurs habitats. Dès 2020, la DRIEAT a lancé la révision du dernier PLAGEPOMI qui portait sur la période 2016-2021. Un projet de plan a ainsi été élaboré en lien avec le comité de gestion de poissons migrateurs (COGEPOMI) et soumis à la consultation du public. Ce nouveau PLAGEPOMI a été approuvé le 20 décembre 2021 par le préfet coordonnateur de bassin et entrera en vigueur en 2022 pour une durée de 6 ans.

PLAGEPOMI



À l'échelle du Bassin, concertation sur les inondations (PGRI) et la gestion des eaux (Sdage)

En 2021, la DRIEAT a piloté la concertation et la consultation des parties prenantes et du public sur le projet de PGRI (plan de gestion des risques inondation) et participé, au côté de l'agence de l'Eau, à celles du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027.

Le SDAGE définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (rivières, plans d'eau, lagunes, eaux littorales et nappes souterraines). Quant au PGRI il fixe les grands objectifs pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement.

Ces documents de planification structurants dans le domaine de l'eau seront arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin en 2022 et entreront en vigueur pour un nouveau de cycle de 6 ans (2022-2027).

Nombre d'avis sur le projet de PGRI

Parties prenantes : **157** avis
548 observations formulées

Public : **309** répondants

Nombre d'avis sur le projet de SDAGE

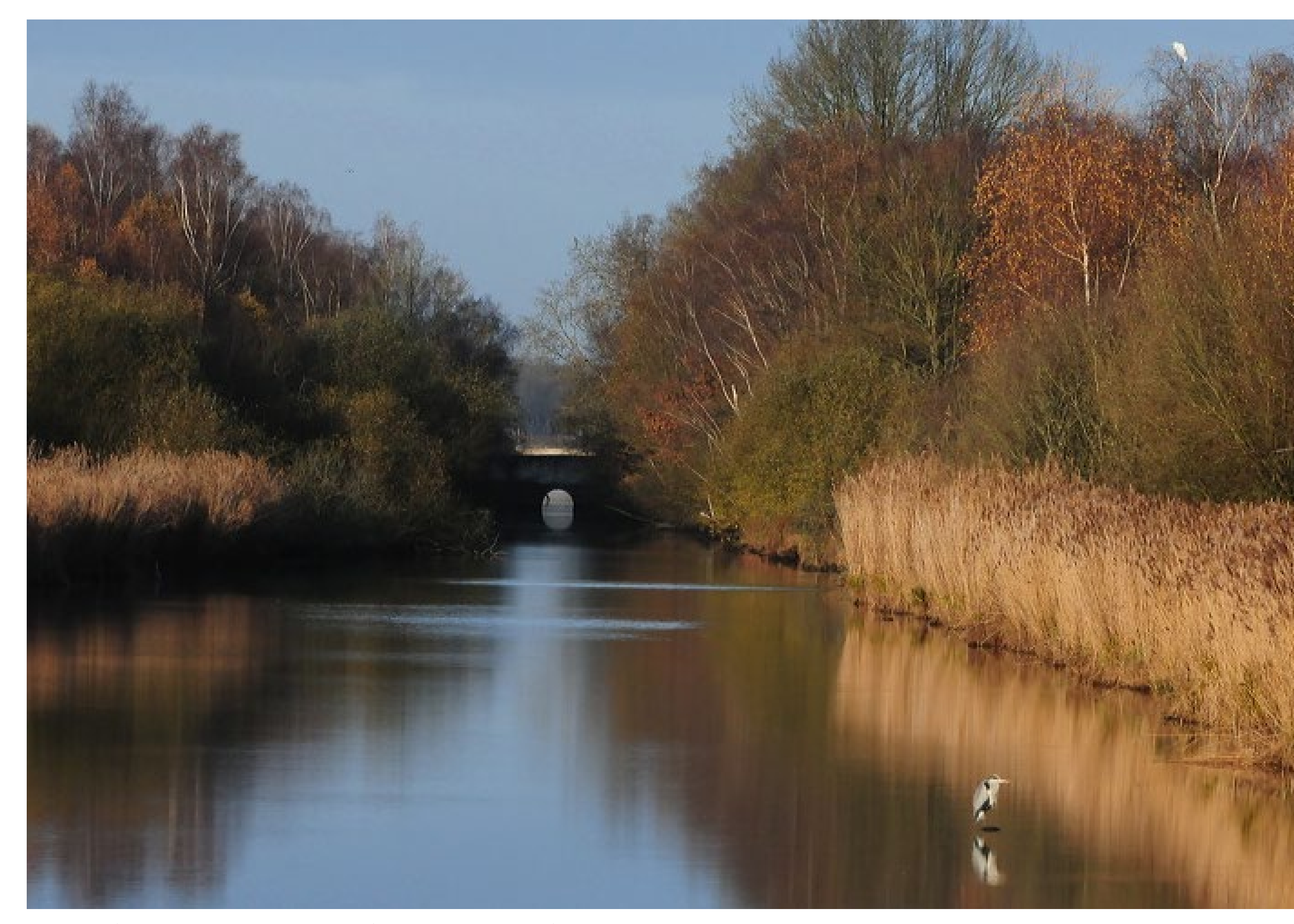
Parties prenantes : **171** avis

Public : **885** avis

Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et la biodiversité, les sites classés et inscrits, les paysages et le cadre de vie

Création de la Réserve naturelle nationale des Étangs et Rigoles d'Yveline (310 ha) (78)

Par décret du 8 avril 2021, la Réserve naturelle nationale des étangs et rigoles d'Yveline a été créée. Cette nouvelle réserve naturelle est l'aboutissement de 4 années de travail conjoint de la DRIEAT et du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles (SMAGER) en coordination avec la DDT 78 et le Ministère de la Transition Ecologique. Cette création répond aux engagements du plan biodiversité et de la stratégie régionale biodiversité. Cette réserve naturelle de 310 ha intègre l'ancienne réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle permettra d'assurer la préservation et la restauration de milieux aquatiques et de zones humides qui hébergent des végétations remarquables, une flore riche d'espèces rares, de nombreux oiseaux d'eau et de belles populations de chauves-souris. Le préfet des Yvelines a confié la gestion de cette réserve naturelle au SMAGER à compter du 1er janvier 2022.



RNN Yveline - Héron cendré (*Ardea cinerea*) et Grande Aigrette (*Ardea alba*) à l'étang de Corbet
Crédit : P. Macquet

Création de l'Arrêté de protection de Biotope et d'habitat naturel des Bois-Saint-Martin (93), de Célie (94) et de Footel (77) - 484 ha au total

Après concertation avec l'Agence des espaces verts et SNCF réseau, la DRIEAT a modifié l'arrêté de protection de biotope du Bois-Saint-Martin, pris en 2006, pour parvenir à concilier préservation de la biodiversité et ouverture d'un espace naturel unique au public. L'arrêté interpréfectoral du 17 août 2021 protège les biotopes et les habitats naturels du Bois-Saint-Martin, mais également ceux des bois le jouxtant : les bois régionaux de Célie et du Boulay ainsi que le bois communal de Footel.

Un règlement intérieur plus strict que dans la plupart des autres espaces naturels régionaux gérés par l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France, est mis en place, interdisant, par exemple de s'y déplacer à vélo ou encore de s'y promener avec son chien, même tenu en laisse, pour tenir compte des enjeux tout en permettant l'ouverture au public qui n'était pas possible antérieurement.

Cet arrêté permet une extension considérable de l'espace protégé dont la superficie est désormais de 484 ha, la mise en place d'ambitieuses mesures de gestion favorables aux écosystèmes (mise en place d'îlots de sénescence et de vieillissement), et la création du premier arrêté de protection des habitats naturels d'Île-de-France.

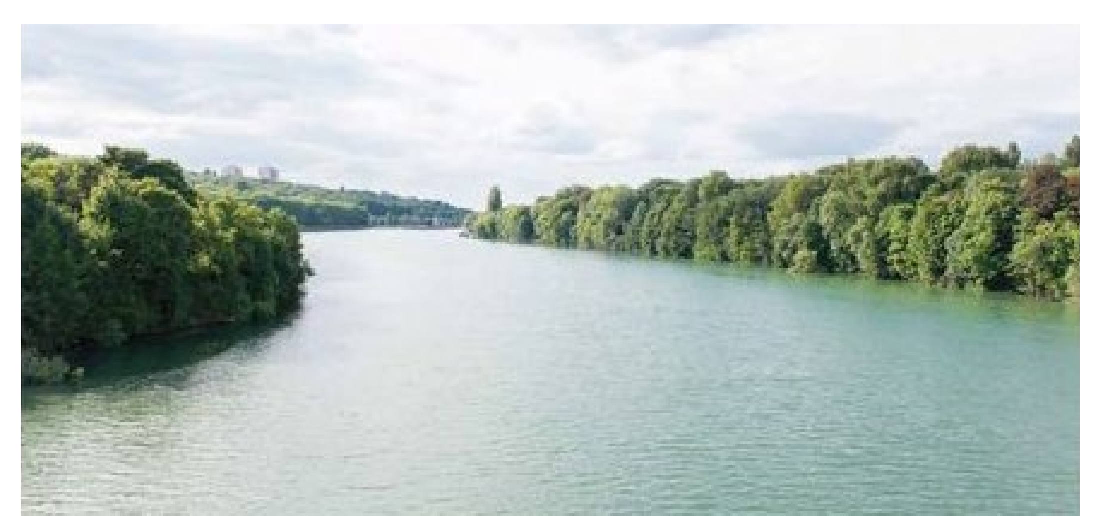
Un travail partenarial pour améliorer la protection des Rives de la Seine dans l'Essonne (91)

SAVOIR +

Internet DRIEAT > Nature et paysage > Paysage et sites

Les paysages des rives de la Seine en Essonne, de Vigneux à Morsang-sur-Seine et d'Athis-Mons au Coudray-Montceaux, sont remarquables : à ce titre, 3 460 ha sont protégés par le « site inscrit des rives de Seine ». Cependant, cette protection n'empêche pas les sites de changer, voire de se détériorer. La DRIEAT a lancé une étude sur l'avenir de ce site, associant notamment le CD91, les communautés d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et Grand Paris Sud, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, le CAUE et les services de l'État (DDT et ABF). Cette étude a été présentée aux élus, le 30 juin 2021.

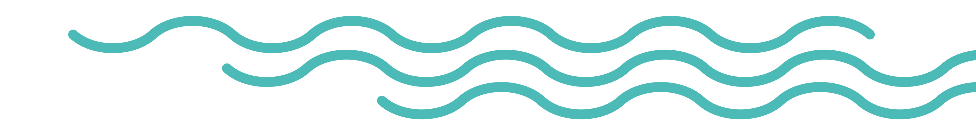
Les échanges se sont poursuivis à l'automne 2021 lors de trois ateliers de terrain avec arpentage, co-conduits par la DRIEAT et le CAUE. Ces ateliers ont permis de déterminer collectivement les éléments paysagers et patrimoniaux à valoriser, en s'appuyant sur le jeu de cartes des outils d'aménagement et de gestion du territoire préparé par le CAUE pour répondre à la question : « Quel outil pour quel projet ? ». Pour chaque secteur, seront synthétisées les pistes d'actions et les outils à mettre en œuvre.



Berges vertes des bords de Seine - Essonne
Crédit : Marie Lukasiewicz

Extension du site classé de la butte de Châtenay (95)

Engagé depuis 2012, ce projet a franchi un cap en 2021 avec le lancement de l'enquête publique au début de l'année. Il a pour objectif de préserver l'espace agricole en pied de butte et la lisibilité de ce paysage, situé au nord de la Francilienne, où les buttes de Mareil et de Châtenay marquent un changement de paysage entre la plaine céréalière, au sud, et la vallée de l'Ysieux, au nord. En 2021, la DRIEAT a également coordonné l'élaboration d'un document de gestion sur ce territoire, en impliquant l'ensemble des acteurs (élus, agriculteurs, PNR Oise-Pays-de-France, ABF, etc.). En définissant les « règles du jeu » qui orienteront l'instruction des demandes de travaux, ce document donnera plus de lisibilité et de cohérence aux futures décisions.



Installation du Comité régional de la biodiversité (CRB)

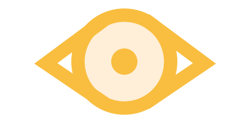
Le comité régional de la biodiversité (CRB) a été installé fin décembre.

Composé de 79 membres répartis en 5 collèges représentatifs des acteurs régionaux, le CRB est un lieu d'échange et de concertation pour tout ce qui concerne la biodiversité en Île-de-France.

La séance d'installation a permis d'engager les premières discussions autour de sujets d'actualité tels que la stratégie régionale pour la biodiversité, la stratégie en faveur des espaces protégés, le bilan du schéma régional de cohérence écologique ou encore la révision du schéma directeur régional d'Île-de-France. Le comité régional de la biodiversité sera associé à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité en Île-de-France, en particulier celles portées par l'État et la région.

SAVOIR +

Internet DRIEAT > Nature et paysage > Comité régional de la biodiversité



PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTÈRES



Donnons des ailes à la nuit en Île-de-France

À retenir

52 100 permis CITES délivrés

72 rapports relatifs à des projets en site classé présentés en commission départementale de la nature des sites et des paysages (CDNPS)

+ 1 011 ha de protection forte pour la biodiversité, soit +16,7 % (de 6060 ha à 7071 ha)

22 projets soutenus au titre du volet « biodiversité » du plan de relance piloté par la DRIEAT (d'autres volets pilotés par l'OFB ou l'AESN), représentant 1,7 M€ ; 5 projets visent l'accueil du public dans les aires protégées et 17 la restauration des écosystèmes.

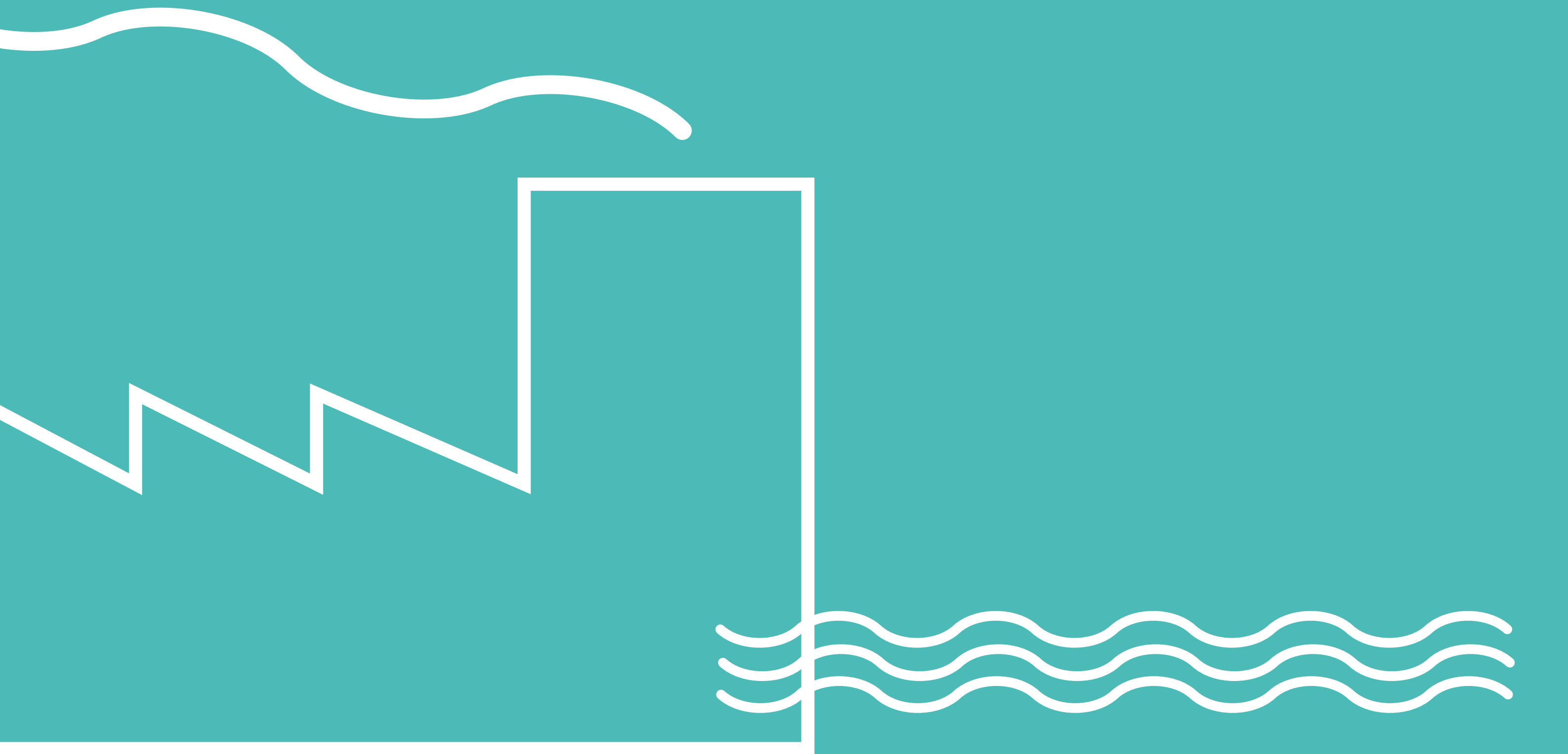




Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions

La DRIEAT prévient et réduit les risques technologiques, naturels (inondations, risques liés aux cavités…) et lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau. Elle a en charge la surveillance, la prévision des crues et l'information sur Vigicrues. Elle intervient pour l'approvisionnement et l'efficacité énergétiques, soutient le développement des énergies renouvelables et coordonne les actions contre la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique. Elle assure également les missions relatives à la police de la publicité extérieure et au bruit des infrastructures de transport. Elle dirige les missions de l'inspection des installations classées pour l'environnement.

En tant que gestionnaire routier, la DRIEAT œuvre pour une meilleure intégration de la route à l'environnement, en réduisant les nuisances sonores, en supprimant les produits phytosanitaires pour l'entretien des abords du réseau routier, en développant la rénovation durable des chaussées, en luttant contre la pollution lumineuse, et en agissant pour la propreté des routes.



Prévenir les risques technologiques accidentels et naturels

Risque inondation en Île-de-France - Une nouvelle carte interactive pour montrer les zones de fragilités des réseaux

Le service de la prévention des risques a mis au point, avec l'Institut Paris région et plusieurs opérateurs de réseaux , une nouvelle carte interactive, pour visualiser les zones qui, en cas de crue, ne seront pas inondées, mais qui seront impactées par la crue. Elles sont en effet situées dans des zones de fragilités électriques, d'assainissement, de chauffage urbain, ou encore de gaz. Or, ces réseaux ne fonctionneront probablement plus normalement si une crue majeure survient.

Pour une crue majeure, jusqu'à 900 000 franciliens seront en zone inondée, quand on estime jusqu'à 1 870 000 le nombre de Franciliens, qui, sans être en zone inondée, seront impactés par des dysfonctionnements des réseaux d'électricité, d'assainissement, de chauffage urbain et/ou de gaz.

La carte interactive permet de repérer les secteurs concernés pour 5 niveaux de crue différents (d'une crue fréquente à une crue majeure).

Les dysfonctionnements concerneront également les réseaux de transports, de télécoms et d'eau potable. Ainsi, hors zone inondée, jusqu'à 6,8 millions de Franciliens pourraient être impactés par une dégradation du service d'approvisionnement en eau potable.

SAVOIR +

https://cartoviz.institutparisregion.fr/



Passerelle Léopold-Sédar-Senghor lors de la crue de la Seine de juin 2016
Crédit : TERRA - D. Valente

Prévention des inondations dans le Bassin Seine Normandie

Une journée d'échanges des porteurs de PAPI et de SLGRI s'est déroulée le 1er juin 2021. Réunissant plus de 80 personnes de collectivités, de services techniques de l'État et de l'Agence de l'eau, cette réunion a permis de partager des éléments d'actualités, des témoignages d'actions sur le thème de la connaissance d'aléas «atypiques» : Les ruissellements et les remontées de nappe.

Contrôler les risques chroniques liés aux industries

Risques technologiques

Opérations coup de poing : 30 stockages d'ammonitrate, 120 entrepôts et 46 centrales à béton contrôlés

Au-delà des actions de contrôle «classique», l'inspection des installations classées cible, sous forme d'opération coup de poing, des secteurs d'activités particuliers. En 2021, les stockages d'ammonitrates pour le risque accidentiel, les entrepôts pour les risques d'incendie, et les centrales à béton, pour les risques de pollution dans les milieux, ont été choisis. Sur quelques jours, partout en Île-de-France, les inspecteurs des installations classées de la région, contrôlent les sites, de manière inopinée ou non... et sanctionnent si besoin.

Ammonitrates : ces inspections ont concerné des stockages en vrac ou en sacs (big bags). Dans une majorité d'établissements, les conditions de stockage apparaissent conformes. Cependant, pour plusieurs sites de stockage, les inspecteurs ont relevé des conditions inadaptées : produits incompatibles ou combustibles à proximité des engrais, sols et parois dégradés ou sales, personnel non formé aux risques liés aux engrais, lacunes d'affichage ou encore absence ou retard dans les contrôles périodiques des installations déclarées qui y sont soumises.

Dans environ un tiers des sites, des situations préoccupantes ont été constatées et ont donné lieu à des propositions de mises en demeure.

Entrepôts : **un tiers des 120 entrepôts inspectés n'étaient pas conformes** avec, très souvent, des issues de secours bloquées ou condamnées. Cette opération coup de poing a permis une remise aux normes mais aussi une sensibilisation des acteurs au risque incendie. En Île-de-France, les incendies d'entrepôts sont fréquents.

Centrales à béton : **plus de 15 % des centrales franciliennes ont été inspectées**, essentiellement en petite couronne. Les dispositions sur la réutilisation des effluents, d'une part pour limiter la consommation d'eau, et d'autre part pour limiter les rejets des effluents dans le milieu naturel, ont été regardées. Les contrôles ont également porté sur la régularité des activités susceptibles d'impacter l'environnement, comme la réalisation du suivi des émissions d'eau, de poussières, de bruit ou l'entretien des installations. Quelques établissements en situation irrégulière ont fait l'objet d'une mise en demeure pour défaut d'enregistrement, quand 20 établissements ont dû apporter des compléments pour clarifier leur conformité à la réglementation, majoritairement sur des sujets relatifs au suivi des émissions (eau, air, bruit). Enfin, 15 établissements ne devant plus être suivis au titre des installations classées doivent également régulariser leurs situations.



En Seine-et-Marne (77)

Accompagnement de la reconversion de la raffinerie de Grandpuits

Depuis la décision de Total de convertir sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme sans hydrocarbures (ferme solaire, production de plastiques biodégradables...), l'unité départementale 77 est fortement mobilisée. Complexe et inédite, cette transformation impliquera, pour la Seine-et-Marne, l'instruction de quatre dossiers de demandes d'autorisation environnementale et de plusieurs modifications notables en 2021 et 2022. Le projet comporte de nombreuses problématiques induites par cette reconversion comme la mise en sécurité des installations actuelles ; la gestion de la cessation d'activité et des sols pollués ; le devenir du plan de prévention des risques technologiques actuel, commun avec le site industriel voisin, BOREALIS ; la mise à l'arrêt du PLIF... Si ce site a fortement mobilisé l'inspection en 2021, ce sera également le cas en 2022... et sans aucun doute encore après.

Dans les Yvelines (78)

Un suivi renforcé de l'usine de traitement des eaux du SIAAP

Après l'incendie de l'usine du SIAAP à Achères en juillet 2019, l'unité départementale des Yvelines poursuit sa surveillance renforcée sur le site classé Seveso seuil haut. Cette installation traite les 3/4 des eaux usées de l'agglomération parisienne

Le SIAAP présente un historique d'accidents et d'incidents non acceptable au regard de ses moyens et des enjeux du site. À ce titre, la station d'épuration est placée, depuis le 1er juillet 2021, en « vigilance renforcée » par le ministère de la transition écologique, parmi une liste nationale de 14 sites industriels faisant l'objet « d'incidents réguliers ou de non-conformités récurrentes ». Le site est également placé en vigilance renforcée régionale.

Le suivi du site implique donc de nombreuses inspections, mises en demeure, et réunions, pour arriver à une situation acceptable. Le suivi renforcé de cette installation continuera en 2022.

Le SPI[1] Vallée de Seine

Le Nord des Yvelines est le seul territoire francilien doté, depuis 1993, d'un secrétariat permanent pour la prévention des risques industriels.

Organe mixte entre élus, DRIEAT, associations, entreprises, il diffuse une culture de la prévention du risque sur son territoire. Cette structure originale – les ingénieurs de la DRIEAT travaillent au quotidien avec une salariée de l'association support- a, en 2021, accentué ses efforts notamment en :

> organisant une réunion de la Commission Risques sur le thème des plans d'urgence ;

> proposant 5 ateliers sur l'application Scan4chem liée à la réglementation Reach, la charte «Bureau d'Etude» de la DRIEAT, l'outil Trackdéchets, les plans communaux de sauvegarde ou encore sur les plans d'opération interne ;

> créant un flyer d'information pour aider l'inspection des installations classées dans son action auprès des établissements situés dans la bande des 100 m autour d'un établissement Seveso (action nationale) ;

> publiant 4 numéros de son bulletin d'information «La Lettre du SPI» sur des thèmes aussi variés que le changement d'indice ATMO en Ile-de-France, le réseau des intervenants en post-accidentel, l'unité de méthanisation mise en oeuvre sur une des stations d'épuration du territoire...

Tous les travaux du SPI Vallée de Seine sont consultables sur son site internet.

SAVOIR +

https://www.spi-vds.org/fr/Accueil-3.html

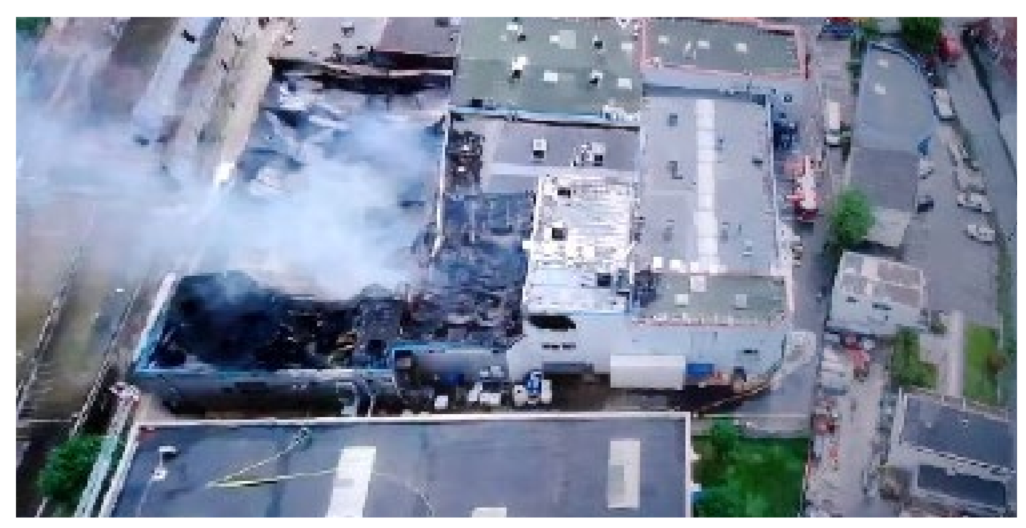
1- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles

Dans le Val-d'Oise (95)

Deux incendies majeurs en mai et octobre

En mai un site classé Seveso seuil bas, puis en octobre une entreprise de tri transit de matériaux métalliques : en cette année 2021 les inspecteurs de l'UD 95 ont été confrontés à deux incendies importants. Si les conséquences sur l'environnement ont été limitées, ces deux incendies ont entraîné, à chaque fois, la mobilisation d'une centaine de pompiers, provoqué des fermetures de lignes de Transilien en octobre ou encore des évacuations de 250 élèves, toujours en octobre. Dans les deux cas, les inspecteurs de l'environnement ont été mobilisés, démontrant ainsi l'importance de la mise en œuvre des exigences de l'inspection.

En mai (Bezons, traitement de surface) : les enseignements de l'incendie Lubrizol ont été mis en application : le service de défense incendie et secours (SDIS) a procédé à un prélèvement des fumées à chaud, quand le LCPP a procédé à un prélèvement des fumées sous le vent au moment de l'extinction. Cet événement a représenté un test en situation réelle de la capacité de mobilisation de la DRIEAT, en relation avec les services de la préfecture, et en particulier le SDIS et le SIDPC.



Incendie de mai 2021 - Bezons
Crédit : SDIS 95

En octobre (Bernes-sur-Oise, centre de tri et traitement de métaux) : suite à l'incendie, l'unité départementale 95 a proposé au préfet un arrêté prescrivant les mesures d'urgence, prévoyant notamment l'évacuation des eaux d'extinction, une étude environnementale et la suspension des activités. La mobilisation de l'Inspection sur cette affaire s'inscrit dans la durée, notamment vis-à-vis du suivi des démarches engagées par l'exploitant pour assainir la situation du site (pompage des eaux d'extinction, évacuation des déchets, etc.) et prévenir tout nouvel incident. Ce site faisait déjà l'objet d'un suivi rapproché de la part de l'inspection des installations classées avec pas moins de 4 visites d'inspection en 2021.

Incendie d'octobre 2021 - Bernes-sur-Oise
Crédit : DRIEAT UD 95

Lutter contre les pollutions de l'air et de l'eau

Révision du programme d'actions nitrates lancée

La DRIEAT a décliné la directive nitrates pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates. À l'échelle du bassin, la délimitation des zones vulnérables a été révisée et l'arrêté de désignation a été signé le 4 août 2021. À l'échelle régionale, les travaux de révision du programme d'actions régional nitrates ont démarré avec la réalisation du bilan du programme actuel, en vigueur depuis 2014. La sensibilisation des acteurs sur les pollutions diffuses s'est poursuivie avec la publication d'une mallette pédagogique sur la protection des captages prioritaires en Île-de-France.

93 % des communes du Bassin Seine-Normandie classées en zone vulnérable à partir de 2021.

Qualité de l'air : les principaux enjeux liés au trafic routier et au chauffage au bois

Le bilan du PPA approuvé en 2018 a été dressé. Il a montré que 96 % des actions du PPA ont été réalisées ou engagées. Il sera publié au cours de l'année 2022.

La DRIEAT a diligenté une étude permettant d'évaluer le pas à franchir en termes d'émissions de polluants pour respecter les valeurs limites de qualité de l'air. Airparif a ainsi étudié plusieurs scénarios après avoir évalué les émissions en 2025 si aucune autre mesure que celles déjà actées n'étaient prises. Il faudrait ainsi réduire de 50 à 60% les émissions dues au trafic routier d'ici à 2025 pour respecter les valeurs limite fixées pour les oxydes d'azote. Ces données permettront d'alimenter un plan d'action pour la révision du PPA.

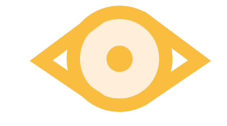
Dans le cadre de la préparation d'un plan de réduction des émissions atmosphériques issues du chauffage au bois, la DRIEAT a financé une plaquette d'information et de sensibilisation portée par FIBOIS. Ce «guide» complète la plaquette de communication réalisée dans le cadre du PPA afin d'élargir le champ de diffusion.

Une étude a été menée également, avec les services de la DRIEAT, sur la réduction de l'exposition des habitants à la pollution en s'appuyant sur les outils d'aménagement. Des fiches pratiques ont été publiées sur le site internet de la DRIEAT.

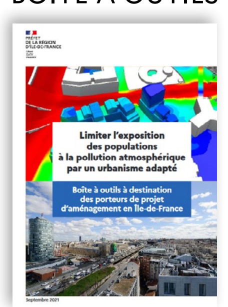
> Contrairement au gaz et au fioul, dont les émissions ont diminué respectivement de 20% et de 11%, le chauffage au bois présente une hausse de ses émissions de NOx de 11% entre 2010 et 2018. L'utilisation de bois de chauffage a augmenté depuis 2010 de 37% en consommation d'énergie.

SAVOIR +

http://www.fibois-idf.fr/le-chauffage-au-bois-et-la-qualite-de-lair-les-bons-reflexes-avoir



BOITE À OUTILS



Limiter l'exposition des populations à la pollution atmosphérique par un urbanisme adapté

Assurer le contrôle, la régulation et la sécurité des transports

La DRIEAT exerce les missions régaliennes de régulation et de contrôle sur les transports terrestres. Elle veille au respect des réglementations des transports routiers, fluviaux et guidés, et dialogue avec les secteurs professionnels. Elle délivre les autorisations d'exercer pour les professions réglementées du transport routier de marchandises et de personnes.

La DRIEAT définit et applique les orientations régionales de la politique de l'éducation et de la sécurité routières et de sécurité de la circulation sur les eaux intérieures.

Elle assure la délivrance des permis de véhicules routiers et de bateaux, la surveillance des centres de contrôle technique des véhicules routiers et la réalisation des contrôles techniques des bateaux.

La DRIEAT participe à l'établissement des règles de circulation sur la route et des règles de navigation sur le fleuve ainsi qu'à leur contrôle. Elle délivre des autorisations de circulation spécifiques. Elle observe et analyse l'accidentalité des réseaux routiers, fluviaux et de transports guidés.





Améliorer la sécurité et l'éducation routières

Accidentalité routière 2021 en Île-de-France (données provisoires)

16 951 accidents

291 tués

20 025 blessés

SAVOIR +

Internet DRIEAT > Sécurité des transports > L'accidentalité en Île-de-France

Éducation routière

364 981 candidats recensés aux épreuves pratiques du permis de conduire (+ 95 897 par rapport à 2020), dont **295 426** pour le permis B (+85 849 par rapport à l'année 2020).

71 jours de délai (médian annualisé) de présentation au permis de conduire B entre la 1re et la 2e présentation, en baisse par rapport à l'année 2020 (cf. 73 jours).

NB : la comparaison avec l'année 2020 est à relativiser, s'agissant d'une année très particulière en raison du confinement et de la suspension des examens.

Les 18 et 19 septembre 2021 : « Week-end sécurité routière motos »

Cet évènement régional et interdépartemental, organisé par la DRIEAT, s'est déroulé sur les territoires de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, avec le concours des brigades motocyclistes des forces de l'ordre (CRS et Gendarmerie Nationale). L'objectif de cette manifestation était de sensibiliser les motocyclistes civils aux bons usages de la conduite moto dans la région Île-de-France et de mettre en pratique la trajectoire de sécurité à moto sur deux parcours routiers définis. Un premier parcours, long de 120 km, dont le départ était donné du site du château de Pomponne (77), avait pour arrivée la commune de Saint-Witz (95). Le second parcours, de 150 km, partait de Saint-Witz pour arriver à Beynes (78).



Week-end sécurité routière motos organisé par la DRIEAT septembre 2021
Crédit : DRIEAT Île-de-France

Circulation routière : une fonction de veille et d'instruction de la DRIEAT pour tous les départements de petite couronne

La DRIEAT exerce une mission d'instruction des autorisations de circulation des transports exceptionnels, soit des poids lourds plus longs, plus larges ou plus lourds que les dimensions autorisées par le code de la route (tunneliers, éoliennes, grues…) et des dérogations aux interdictions de circulation des poids-lourds pour les 3 départements de petite couronne. En outre, par délégation du pouvoir de la police de la circulation des préfets des départements de petite couronne , la DRIEAT exerce un rôle d'assistance, d'appui pour l'instruction des actes de circulation routière (travaux, manifestations, mises en service…) et la prise des décisions correspondantes sur les routes à grande circulation, soit environ 480 km de réseau routier.

Cette production annuelle représente en 2021 un volume de **près de 5 000 actes réglementaires** :

> 2 260 arrêtés de circulation ;

> 2 247 actes délivrés en matière de transports exceptionnels et **437 demandes** instruites de dérogations de circulation poids-lourds.

Lutter contre l'insécurité routière au droit et en amont des passages à niveau

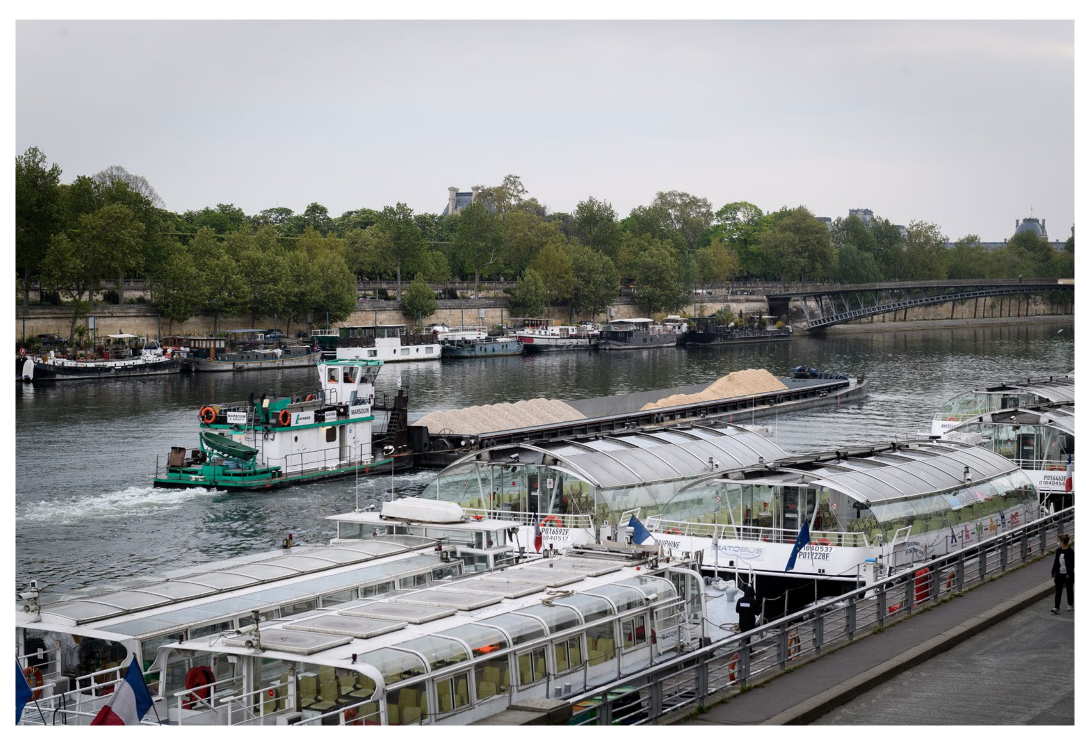
L'Île-de-France compte à ce jour **383 passages à niveau** dont certains font l'objet d'une vigilance toute particulière en raison des risques identifiés. La DRIEAT est chargée d'arrêter la liste des opérations prioritaires d'aménagements après retours des arbitrages proposés par les commissions départementales. En 2021, le montant de la subvention de l'État à mobiliser a été de 750 000 €.

Régulation et contrôle des transports fluviaux

Hausse des demandes de titres de navigation

L'activité de régulation et du contrôle fluvial de la DRIEAT a été particulièrement soutenue en 2021, tant en termes de rattrapage des dossiers qui n'avaient pas été enclenchés en 2020 suite à l'état d'urgence sanitaire, mais également par l'intérêt croissant du transport fluvial dans un contexte de reprise économique.

Le nombre de dossiers de demande de délivrance ou de renouvellement des titres de navigation a été en forte augmentation avec près de **600 dossiers** en 2021, contre 470 en 2019. Par ailleurs la DRIEAT a lancé cette année l'organisation de comités techniques spécifiques en vue de permettre à des projets innovants en matière de motorisation, de déroger à la réglementation européenne. Ces comités techniques sont composés d'intervenants issus tant des services de l'État que du secteur industriel privé, et visent à garantir un bon niveau de sécurité pour les bateaux porteurs de ces nouveaux types de motorisations, carburant au gaz ou à l'hydrogène par exemple. Cette contribution permet une conversion des flottes fluviales vers des technologies moins voire non émissives en CO_2, et s'inscrit dans une trajectoire vertueuse portée par le ministère de l'écologie et de la transition solidaire.



Péniche sur la Seine à Paris
Crédit : TERRA - A. Bouissou

L'unité des documents de bord et de la police de la navigation de la DRIEAT

Nouvellement créée, cette unité a permis de rapprocher les missions de préparation et d'édition des documents de bord à caractère administratif des missions de police administrative de la navigation. Mieux informés des dossiers problématiques, les agents en charge des questions de police administrative ont pu s'assurer de manière efficace du respect des règles et des procédures par les propriétaires de bateaux ou de leurs conducteurs. Une douzaine de journées de contrôle ont été organisées, ayant permis la mise en lumière d'irrégularités rares mais parfois graves.

L'activité d'édition des documents de bord a connu une forte augmentation des demandes et dépôts de dossier dans la même proportion que celle rencontrée pour les titres de navigation. Pour la première fois, le seuil des 1 000 titres de navigation de plaisance a été franchi, pour un total de **plus de 2 000 dossiers administratifs traités**, tous documents de bords confondus.

175 livrets de service ont été délivrés, permettant ainsi aux demandeurs de se former en vue de passer le certificat de capacité leur permettant de conduire les bateaux. Cette année, 107 candidats se sont présentés aux épreuves théoriques des certificats de capacité, pour 50 reçus, et autant de permis pratiques, toutes catégories de permis confondues ont été organisés.

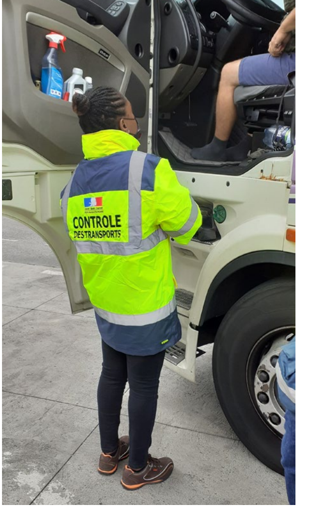
16 275 candidats pour les permis plaisance :
> 65% des candidats ont opté pour le permis côtier ;
> 30% pour le permis fluvial «eaux intérieures» ;
> 5% ont passé le permis hauturier.

Le taux moyen de réussite à l'examen théorique est de près de 90%, toutes options confondues.

Régulation et contrôle des transports routiers

L'État assure la régulation du transport routier de marchandises et de personnes. À ce titre, la DRIEAT tient le registre régional des transports routiers. Avec plus de 25 806 entreprises inscrites, ce sont plus de 30 % des entreprises de transport routier françaises qui sont installées en Île-de-France, de loin la première région d'implantation de ces entreprises en France. En 2021, 2 659 nouvelles inscriptions et 414 radiations ont eu lieu en Île-de-France, dont 73% de ce flux qui a été traité par téléprocédure numérique.

Dans un contexte marqué par une concurrence européenne exacerbée qui fait du transport routier l'un des secteurs d'activité réalisant les marges bénéficiaires les plus faibles, l'action de contrôle de l'État vise à prévenir les dérives anticoncurrentielles et à créer des conditions de concurrence plus équilibrées, respectueuses des conditions de vie et de travail des conducteurs routiers. La DRIEAT, en association avec les forces de l'ordre, la Direccte et les douanes a poursuivi cette année ses missions de contrôle.



Action de contrôles des transports routiers
Crédit : DRIEAT Île-de-France

Contrôles coordonnés régional sur l'ensemble des péages autoroutiers franciliens

La DRIEAT a mené le 6 juillet 2021 une action de contrôles coordonnés des transports routiers de marchandises sur l'ensemble des barrières de péages franciliennes.

Ce déploiement massif à l'échelle de toute la région, sur des points de passage importants, a pour objectif de mettre en exergue les enjeux du contrôle des transports routiers et de donner à voir aux professionnels l'engagement des services de contrôle. C'est aussi une action de communication, centrée sur la sanction des pratiques concurrentielles déloyales, en direction en premier lieu des professionnels du secteur. **Près de 40 % de véhicules étaient en infraction lors de ce contrôle coordonné.**

Contrôle des quais de chargement AMAZON

Le développement du e-commerce entraîne un accroissement des flux de livraison à partir des plateformes numériques d'intermédiation.

Il a été constaté des dérives et des pratiques de concurrence déloyale qui mobilisent la DRIEAT par l'intensification de l'organisation de contrôles de quais de chargement. À titre d'exemple, les contrôleurs des transporteurs terrestres (CTT) de la DRIEAT ont participé à 2 opérations programmées dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti Fraudes (CODAF) sur les quais de la plateforme Amazon à Bonneuil-sur-Marne (94) et Cergy (95). **60 % des véhicules contrôlés par les CTT de la DRIEAT étaient en infraction.**

Transfert des missions de gestion du registre des exploitants VTC à la DRIEAT

Depuis le 1er mars 2021, le registre des voitures de transport avec chauffeur (VTC) est géré par la DRIEAT. À ce titre, elle délivre et gère les autorisations d'exercice de la profession aux entreprises (exploitants) de VTC sur l'ensemble du territoire national. Ce registre compte actuellement plus de 50 000 exploitants inscrits.

À retenir

6 128 capacités professionnelles ont été délivrées en Île-de-France par les voies d'équivalence diplômes, expériences professionnelles et examens

14 916 véhicules ont été contrôlés et 65 entreprises, ainsi que 916 voitures de transport avec chauffeur (VTC)

Examen de capacité professionnelle

La DRIEAT a organisé l'examen national annuel d'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice de la profession de transporteur routier « lourd » en tant que centre d'examen pour les régions Île-de-France et Normandie. Il s'agit du plus grand centre d'examen en France (38 % du total des inscriptions au niveau national).

En 2021, 2 351 inscriptions ont été validées au niveau national, ce qui représente **une augmentation de plus de 15 % par rapport à l'année 2020.**

Contrôle des agréments de centres de formation « attestation de capacité professionnelle »

Ces contrôles permettent de vérifier régulièrement les conditions d'organisation des sessions de formation et d'examen. À l'issue un rapport de contrôle est rédigé et peut aboutir au retrait de l'agrément dans le cas où des manquements sont constatés.

En 2021, 3 refus d'agréments ont été notifiés et 10 demandes sont en cours de contrôle.

L'État s'engage par ailleurs, à travers sa contribution au financement des infrastructures ferroviaires et fluviales, au développement d'un transport de marchandises moins émissif.

Homologation et surveillance des véhicules

À retenir

120 visites de centres de contrôle technique de véhicules légers et poids lourds

330 supervisions de contrôleurs de contrôle technique de véhicules légers et poids lourds

3 200 demandes de réceptions (homologations) de véhicules déposées

600 autorisations de circulation (dépanneuses, véhicules de transports de marchandises dangereuses et de personnes)

Fraude à la minoration kilométrique : plus de 4 000 véhicules concernés en Seine-saint-Denis

En mars 2020, l'Unité Départementale de Seine-Saint-Denis de la DRIEAT a reçu la plainte d'un usager remettant en cause la qualité du contrôle technique réalisé lors de l'acquisition d'un véhicule. Un second contrôle technique volontaire a confirmé la présence d'une fuite d'huile sur le circuit de direction et mis en évidence plusieurs défaillances majeures. L'analyse historique des procès-verbaux de contrôle technique du véhicule de l'usager a relevé une réduction du kilométrage (233 000 km en 2019 et 155 000 km en 2020).

En août 2020, une visite du centre a permis aux services de la DRIEAT de mettre en évidence une rupture de liaison lors du contrôle technique du véhicule empêchant ainsi la remontée des données du SIV, tel que le précédent kilométrage du véhicule. Pour ce centre, ces ruptures ont concerné 2 047 véhicules dont 1547 soit 76 %, auraient dû faire l'objet d'une défaillance relative à la minoration de kilométrage sur le procès-verbal.

Une étude plus large menée par la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère a montré qu'en Île-de-France, 15 centres de contrôle technique ont participé massivement à ce type de fraude et plus de 4 000 véhicules ont été identifiés.

Depuis le mois de septembre 2021, tous ces centres ont fait l'objet d'une sanction administrative et pénale.

Lutte contre la fraude à l'AD'BLUE

Le 25 juin 2021, un centre de contrôle technique Poids Lourds, dans le Val-d'Oise, a accueilli les services de l'État (DRIEAT et Direction générale de l'énergie et du climat) pour faire une démonstration de fraudes à l'Ad BLUE sur des camions équipés en EURO 5 et EURO 6. À cette occasion, il a été constaté que ni la valise de diagnostic ACTIA, ni les tests réalisés lors du contrôle technique ne permettaient de détecter la fraude lorsque celle-ci est réalisée informatiquement.

Le 10 novembre 2021, la DRIEAT a réalisé de nouveaux tests avec la valise ACTIA, mise à jour. Ces nouveaux tests ont permis de détecter les incohérences dans le ratio consommation gasoil/consommation AdBlue lorsque le véhicule était au ralenti.

Contrôle des transports publics guidés urbains

Les lignes de transport publics guidés urbains (tramways, métros, RER, hors installations à câble) contrôlées par la DRIEAT et le Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés dans le grand quart Nord-Ouest de la France sont au nombre de 58 sur les 115 exploitées au niveau national. À cela s'ajoutent 36 chemins de fers touristiques ou vélorails et 7 installations à câble.

Les principaux dossiers instruits en 2021 en Île-de-France

> La construction de la **ligne de tramway 9 entre porte de Choisy et Orly ville, exploitée par Kéolis et dont la mise en service est intervenue début avril 2021** ;

> le **prolongement de la ligne de métro 4 jusqu'à Bagneux** pour lequel la marche à blanc a démarré le 19 décembre 2021. Ce prolongement de 1,8 km a été mis en service en janvier 2022. La ligne 4 est conçue pour accueillir à termes des navettes sans conducteurs dans le cadre de son automatisation complète qui devrait être effective d'ici avril 2022 ;

> l’autorisation des **premiers essais dynamiques sur le nouveau tramway 13 Express** entre Saint-Cyr RER et Saint Germain en Lay RER intervenus le 15 décembre 2021. La mise en service est envisagée mi 2022 ;

> les prolongements Ouest et Est du tramway 1 (études préliminaires pour la section Ouest Nanterre/Rueil, démarrage des travaux pour la section Est jusqu’ à Val de Fontenay) ;

> les travaux sur le tramway 10 entre Antony et Clamart ;

> le tramway 12 entre Massy et Evry ;

> la future automatisation de la ligne de métro 13 ;

> l’adaptation de la ligne de métro 10 à l’arrivée d’un nouveau matériel roulant.



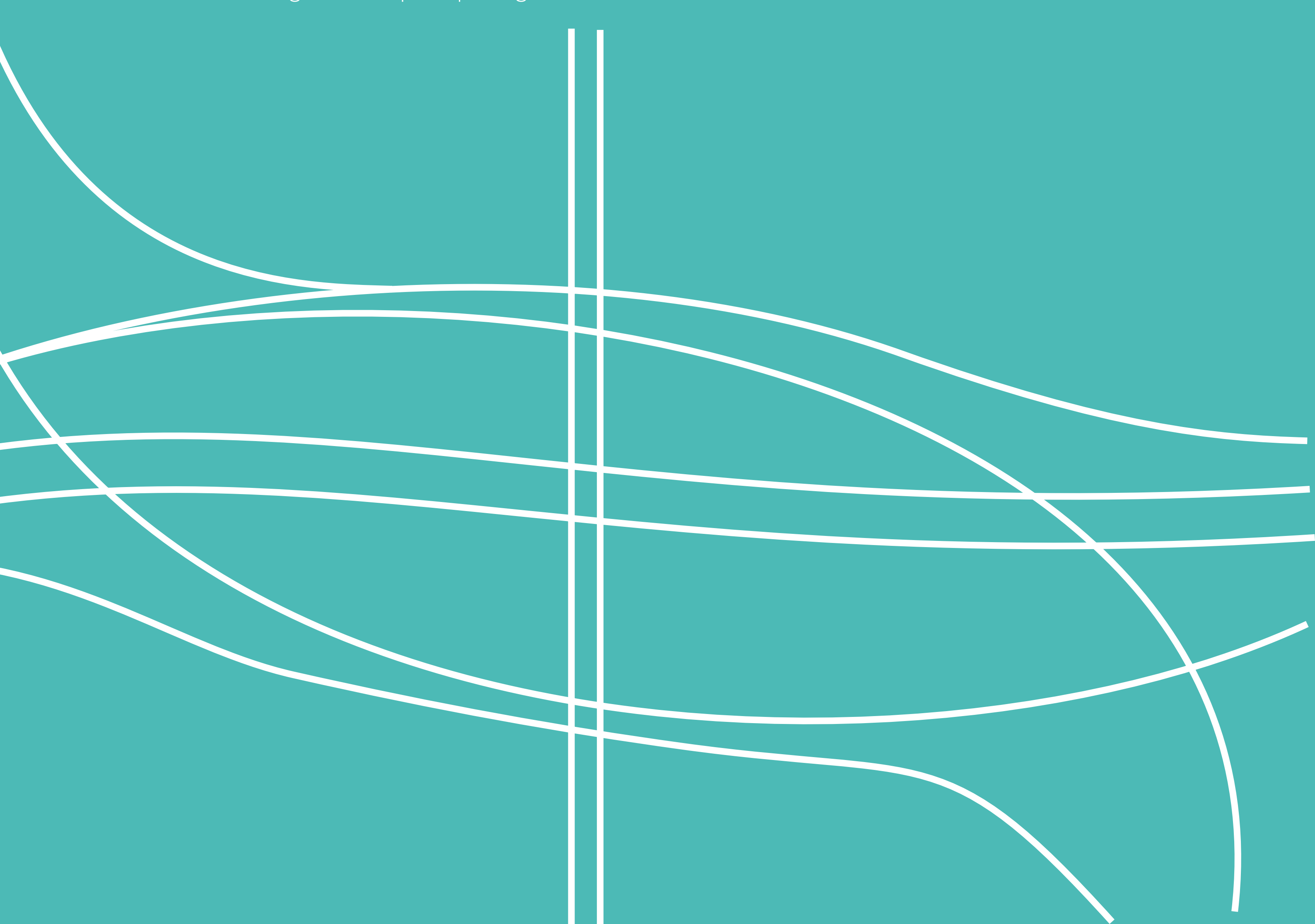
Ligne 4, station Bagneux-Lucie Aubrac
Crédit : RATP - INFRAS - Isabelle Bonnet

Entretenir, exploiter et moderniser le réseau routier national

La DRIEAT entretient le patrimoine routier national francilien (1300 km de routes et autoroutes, 1200 ponts, 25 tunnels) et les équipements de la route (signalisation, glissières de sécurité, éclairage public, panneaux à message variable...).

Elle exploite ce réseau maillé pour assurer le meilleur service quotidien aux usagers et optimiser les conditions de circulation, en assurant la protection lors d'accidents ou pour permettre des travaux, tout en informant les usagers et en assurant les conditions de sécurité dans les tunnels, et viabilise l'accès au réseau en cas de neige ou verglas.

La DRIEAT aménage et modernise le réseau routier pour l'adapter aux nouvelles mobilités et aux évolutions technologiques et territoriales en développant des voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage. Elle facilite notamment la circulation de véhicules connectés, en aménageant le réseau pour lutter contre la congestion et pour protéger les riverains des nuisances liées à la circulation.



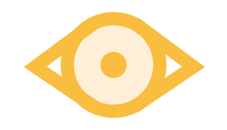
Accélérer le rythme des travaux d'aménagement du Réseau routier national non-concédé (RRN)

En 2021, la direction des routes de la DRIEAT a poursuivi la modernisation du réseau router national non concédé (RRN) Île-de-France, notamment dans le cadre des opérations inscrites au contrat de plan État-Région (CPER).

Parmi ces opérations, certaines ont connu des avancées significatives. C'est le cas du contournement est de Roissy (Seine-et-Marne), avec la poursuite des travaux de construction de la nouvelle section de la Francilienne qui reliera la RN2 à l'autoroute A1. Création de la nouvelle route départementale qui longera la future Francilienne, construction d'ouvrages, réalisation de giratoires… Les travaux battent leur plein pour concrétiser ce projet majeur pour les déplacements dans le nord-est francilien et pour le développement du territoire.

Les avancées sont aussi visibles sur d'autres projets, tels que l'aménagement du pont de Nogent (Val-de-Marne) : les travaux de la seconde phase se sont poursuivis en 2021, comprenant en particulier la construction d'une nouvelle passerelle piétons-cycles sur la Marne. Les travaux de requalification de la RN10 à Trappes (Yvelines) sont également engagés avec la construction d'un pont provisoire au-dessus de la RN10 avant la déconstruction du pont Marcel-Cachin. D'autres opérations ont vu leurs travaux s'engager ou se poursuivre, telles que la construction de murs antibruit le long de la RN118 à Bièvres (Essonne), ou encore la desserte routière du port de Bonneuil (Val-de-Marne) pour favoriser le transport multimodal.

Tous ces exemples montrent la pleine mobilisation de l'État et des entreprises du secteur des travaux publics pour mener à bien les travaux prévus, contribuant ainsi à la relance de notre économie. Plusieurs de ces opérations bénéficient ainsi du plan de relance gouvernemental.



SYTADIN



L'état du trafic en Île-de-France

Mise en service de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger (94)

Axe majeur au sud est de Paris, liaison entre l'A86 et la Francilienne par la RN406, la RN19 supporte un trafic de plus de 40 000 véhicules jour, dont de nombreux poids lourds.

7 années de travaux auront été nécessaires pour concrétiser cette opération d'envergure, caractérisée par la création d'un tunnel de 770 mètres de long pour faciliter l'insertion de l'infrastructure dans son environnement. Une partie de la déviation est également réalisée en tranchée pour tenir compte des contraintes topographiques et permettre in fine de limiter son impact visuel.

Le montant global de l'opération est de 180 M€ co-financée à 50 % par la région Île-de-France pour 3 km de déviation nouvelle, 770 mètres de tunnel (25ᵉ tunnel de plus de 300 mètres géré par la DiRIF), 300 mètres de linéaire de mur antibruit, 600 000 m³ de terre déblayée, 20 visites de chantier organisées pour les habitants, 30 000 heures d'insertion sociale…



Mise en service de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger (94)

Crédit : DRIEAT Île-de-France

Innover pour améliorer les déplacements routiers et diminuer leurs impacts

L'État porte de nombreuses innovations pour accompagner les évolutions en matière d'usage de la route, en partenariat avec la Région Île-de-France. Il s'agit en premier lieu de la mise en œuvre du programme de voies dédiées aux transports en commun.

Afin d'améliorer les conditions et les temps de déplacement des usagers de transports en commun, l'État et la Région Île-de-France investissent pour développer des voies dédiées aux transports en commun sur les autoroutes et les voies rapides.

Depuis janvier 2021, une voie dédiée aux bus est en service sur la RN118 dans le sens Paris vers Vélizy-Villacoublay. Une deuxième voie dédiée a été réalisée en 2021 et mise en service début 2022 sur la RN118 dans le sens Vélizy-Villacoublay > Paris. Elles permettent d'améliorer la fiabilité du temps de parcours et la régularité des transports en commun afin de favoriser le report modal.

Depuis 2015, 6 voies dédiées aux transports en commun ont été mises en service sur les autoroutes et routes nationales franciliennes.

Il s'agit ensuite d'innovations sur les matériaux utilisés pour rénover les chaussées avec des revêtements à fort taux de recyclage. Cette technique innovante pour des routes à très forte circulation permet de réduire l'empreinte environnementale des travaux. En 2021, 64km de chaussées ont été rénovées avec un tel revêtement sur l'autoroute A6 au niveau de Wissous et Chilly-Mazarin (Essonne), et sur 2 km de la RN184 au niveau de Frépillon et Méry-sur-Oise (Val-d'Oise). Au total, 105 km de chaussées ont été rénovés en 2021. Depuis 2017, le partenariat entre l'État et la Région Île-de-France a permis d'équiper plus de 130 km d'autoroutes et de routes nationales de ces types de revêtements innovants.

Inspection du CETU sur nos équipements en tunnel

Les 23 et 24 juin 2021, le Centre d'étude des tunnels (CETU) est venu auditer la DiRIF pour vérifier le respect des procédures destinées à assurer la sécurité des usagers dans les tunnels routiers. Au niveau national, la DiRIF est en effet le premier gestionnaire de tunnels routiers de plus de 300 m soumis à la réglementation «Mont-Blanc», avec plus de la moitié des tunnels français. Cette action s'inscrit dans une démarche qualité nationale «Système de Gestion de la Sécurité» animée par la DGITM et le CETU.

Les équipes des Postes de Contrôle Trafic Tunnels d'Arcueil et de Saint-Denis, qui gèrent à eux deux 11 des 25 tunnels de la DiRIF, ont été auditionnées par les experts du CETU pour évaluer la robustesse de l'ensemble de la chaîne d'acteurs dédiée à la sécurité : encadrants, opérateurs en 3x8, techniciens de maintenance. À cette occasion, le CETU a collecté différents documents démontrant les moyens mis en œuvre : contrôles des installations, budgets alloués à la maintenance, compte-rendu d'astreintes et de contrôles hiérarchiques...

Ce deuxième audit du CETU, après une première édition en 2019, a été l'occasion de démontrer les bénéfices du projet de service de la DiRIF pour l'exploitation des tunnels, via la création d'un service du trafic et des tunnels (STT), un service opérationnel de 160 agents spécialisés sur cette thématique, ainsi que sur la gestion du trafic.

Inspection du CETU
Crédit : DRIEAT Île-de-France



Assurer la continuité des déplacements routiers en toute sécurité

Sensibilisation à la sécurité des agents – Aire de Lisses (91)

Depuis 2019, six agents de la DiRIF ont été blessés, parfois très grièvement. Chaque année, une vingtaine d'engins de la DiRIF sont également percutés par des véhicules.

Afin de sensibiliser les conducteurs, l'un des sept fourgons accidentés de la DiRIF depuis le début de l'année a été installé sur l'aire de Lisses (Essonne / Autoroute A6 sens Paris-Province).

Monsieur Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Mme Marie Gautier-Melleray, déléguée interministérielle à la sécurité routière ont inauguré le site le 28 juillet et souhaité témoigner de l'engagement des personnels.

Lors des discours a été rappelé que les femmes et les hommes de la DiRIF réalisent environ 30 000 interventions annuelles, par tous les temps, de jour comme de nuit, souvent dans l'urgence, lors de la survenue d'un incident, mais aussi sur des chantiers fixes ou mobile.



Aire de Lisses
Crédit : DRIEAT Île-de-France

Mobilisation pour la viabilité hivernale – épisode des 9 et 10 février 2021

Un épisode neigeux a traversé la région Île-de-France dans la nuit du 9 au 10 février.

Les premiers flocons ont commencé à tomber vers 23 heures. L'Île-de-France, placée en vigilance orange neige et verglas, a vu le thermomètre descendre jusqu'à -5 degrés.

À compter de 21 heures mardi 9 février, la RN118 a été entièrement fermée par les forces de l'ordre dans les deux sens de circulation, en raison des chutes de neige attendues de l'ordre de 5 cm de neige.

Les départements des Yvelines et de l'Essonne ont été particulièrement touchés même si les autres départements ont vu leurs conditions climatiques altérées.

Les équipes de la DiRIF mobilisées sur cet événement (120 agents, 50 engins, 450 tonnes de sel, et le PC de crise DiRIF activé) sont intervenues toute la nuit et le matin suivant tant pour le salage que pour « racler » la neige tombée.

Une organisation et un collectif de travail au service de nos missions

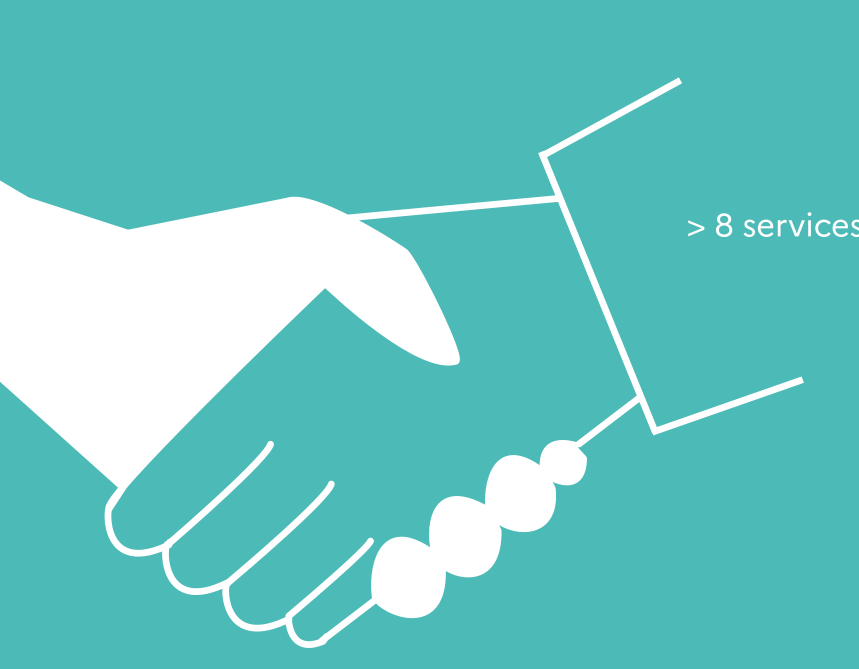
La Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports a été créée par le décret du 10 mars 2021, suite à la fusion des directions régionales et interdépartementales de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) et de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE).

La DRIEAT est un service déconcentré du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le collectif de travail de la DRIEAT, constitué de 2200 agents, met en œuvre les politiques de l'État en matière de transports, de planification et d'aménagement durable, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme sous l'autorité du préfet d'Île-de-France, préfet de Paris, du préfet de Police et des préfets de département. Les missions assurées font que la DRIEAT participe à la construction d'un cadre de vie qui réponde au mieux aux besoins des générations actuelles et futures de Franciliens, et apporte une vision intégrée des enjeux environnementaux et des enjeux liés à la cohésion et au développement équilibré des territoires.

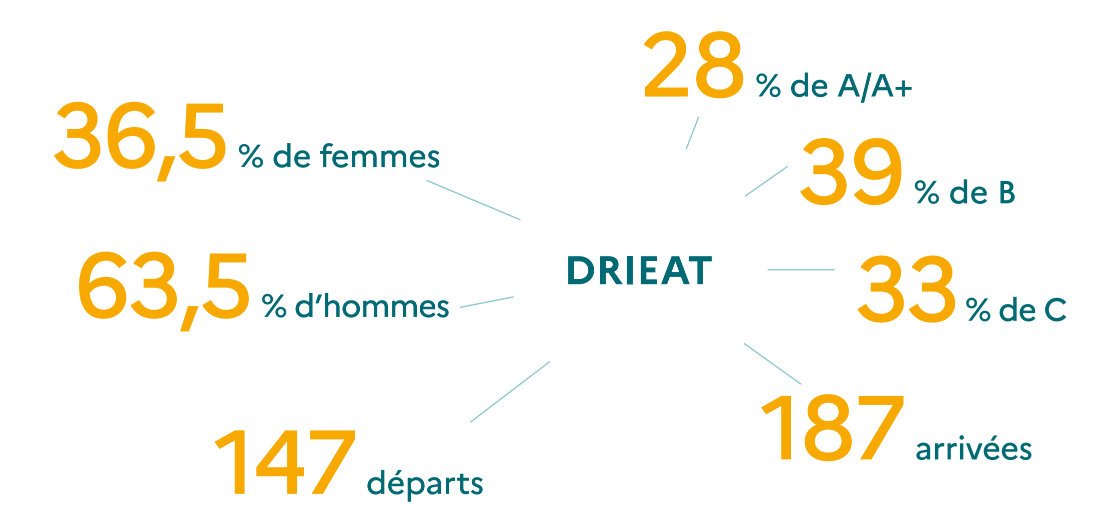
Elle se compose de onze services régionaux et d'une unité départementale dans chacun des huit départements, elle assure également la délégation de bassin de la Seine pour les politiques de l'eau.

La DRIEAT, c'est :
> 2 200 collaborateurs
> 3 services d'appui
> 8 unités départementales
> 1 direction des routes
> 8 services porteurs des politiques publiques.



Dans le contexte 2021 de la poursuite de la crise sanitaire et de la création de la nouvelle direction régionale, les services supports de la DRIEAT ont été soumis à de très fortes sollicitations et attentes. Ils ont du s'adapter pour y répondre et permettre la continuité d'activités au double bénéfice des agents de la DRIEAT et des franciliens. En effet, un investissement et un déploiement de matériels (informatique, téléphonie, protections sanitaires), ainsi qu'un engagement humain important (accompagnement et gestion des ressources humaines pour 2200 agents, formations, dialogue social) ont été nécessaires dans la durée et ont été au rendez-vous.

Ressources humaines



PrAB : un dispositif pour ouvir les recrutements

Ce dispositif permet aux personnes sans emploi de s'insérer ou se reinsérer dans la vie active en exerçant en tant qu'agent public contractuel tout en se préparant au concours de la fonction publique de catégorie A (correspondant généralement à un recrutement de niveau Bac +3 à bac +5) ou de catégorie B (correspondant à un recrutement de niveau Bac à bac +2).

Malgré le contexte sanitaire, la dynamique de recrutement portée par la DRIEAT a permis d'accueillir de nouveaux collaborateurs par le biais de ces recrutements. Pour 2021, 9 agents ont rejoint les services d'Île-de-France par la voie du contrat PrAB (dont 4 à la DRIEAT) qui sont accompagnés pour préparer le concours de Technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) et qui, en cas de réussite au concours, seront affectés sur le poste occupé. En effet, ces recrutements étant organisés au niveau régional et en partenariat avec Pôle Emploi et l'association « Nos quartiers ont du talent », les candidatures émanent très majoritairement de personnes résidant en Île-de-France.

Le service social régional

Le service social régional (SSR) a notamment renforcé ses interventions au profit des agents et des services afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie personnelle et professionnelle, accompagner les changements, prévenir les risques psycho-sociaux (RPS) et la désertion professionnelle. En 2021, le SSR a contribué au sein de la DRIEAT au déploiement d'un dispositif d'écoute et d'accompagnement des agents dans le cadre de la fusion. Il s'est ainsi mis à disposition des agents, tout au long du processus pour leur permettre de verbaliser leur ressenti et d'exprimer leurs besoins. Ce dispositif s'est inscrit dans l'accompagnement et la conduite du changement.

Outre ce dispositif, près de 220 agents ont été accompagnés individuellement en 2021, sur des problématiques de vie personnelle et de vie professionnelle. Parmi eux, 19 % sont des managers, pour lesquels, le service social a renforcé l'écoute, l'appui et le conseil dans le cadre de la gestion de situations d'agents fragilisés par le contexte sanitaire mais aussi à l'occasion de la reprise en fonctionnement mixte (télétravail/présentiel).

Lancement d'une démarche d'amélioration continue à la DRIEAT

La DRIEAT a engagé en 2021 une **démarche de management de la qualité** sur la base de la norme ISO 9001, qui se définit d'ores-et-déjà par :

> **1 politique qualité 2021-2022** et 8 objectifs axés sur le développement de la cohésion, de la transversalité, sur l'amélioration de l'exemplarité et le gain en efficacité collective en faveur des politiques publiques portées par la DRIEAT, décidés par la direction.

> **11 processus constituant la cartographie** du système qualité (P1 – Pilotage ; P2 - Gestion de crise ; P3 - Appui ; P4 - Instruction et avis ; P5 - Inspection et contrôle ; P6 – Connaissance ; P7 – Planification ; P8 - Conduite des politiques publiques ; P9 - Maîtrise d'ouvrage (DiRIF) ; P10 - Entretien du patrimoine routier ; P11 - Exploitation du réseau routier).

La mise en œuvre du dispositif monte en puissance, avec un objectif de certification à horizon 2023.

Gestion budgétaire, comptable et juridique

Plan de relance : la DRIEAT a mis en œuvre avec les services concernés des nouvelles procédures, dans des délais très contraints, afin d'engager les crédits du plan de relance au plus vite. Les enveloppes budgétaires déléguées ont ainsi pu être consommées avant la fin de l'année 2021.

Outre les activités de conseil juridique en interne à la DRIEAT, **5 procédures d'urgence** pour plusieurs types de référés (suspension ; mesures-utiles) ont été instruites.

29 instances dont 5 en matière environnementale sont en cours depuis décembre 2021 (dont 15 nouveaux contentieux reçus en 2021) se répartissant comme suit : 11 en matière de fonction publique ; 4 en matière d'urbanisme ; 5 en matière environnementale ; 4 en matière de transports routiers ; 2 en matière de sécurité fluviale ; 1 en matière de marché public ; 1 expertise concernant un équipement public (CREP de Chatenay-Malabry dont la propriété a été transférée, durant l'expertise, à la Région d'Île-de-France) ; 1 instance dans laquelle l'État est demandeur, du fait qu'il agit pour obtenir réparation en raison de prix majorés pour l'acquisition de véhicules utilitaires et de véhicules poids-lourds, suite à une collusion entre fabricants.

Informatique

Dans le contexte de la crise sanitaire, le déploiement des ordinateurs portables s'est poursuivi en 2021, avec l'achat de 250 portables.

Les travaux de définition de la nouvelle infrastructure des serveurs, pour qu'il ne subsiste qu'un unique domaine DRIEAT, ont été lancés en 2021. Cette nouvelle architecture sera installée et mise en service courant 2022.

Organisation et implantations principales de la DRIEAT Île-de-France

DIRECTION



Cabinet
Service communication
Mission sécurité-défense

Secrétariat général (SG)
Service accompagnement et pilotage (SAP)
Centre support régional (CSR)

1 21/23, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15
Tél : 01 40 61 80 80

2 12, cours Louis Lumière
94300 VINCENNES
Tél : 01 87 36 45 00

3 10, rue Crillon
75004 PARIS
Tél : 01 87 36 45 00



8 SERVICES RÉGIONAUX

- Connaissance et développement durable (SCDD) - Chargé de l'évaluation environnementale
- Politique des transports (SPoT)
- Sécurité des transports et des véhicules (SSTV)
- Prévention des risques (SPR)
- Aménagement durable (SAD)
- Politiques et police de l'eau (SPPE)
- Nature et paysage (SNP)
- Énergie et bâtiment (SEB)

1 DIRECTION DES ROUTES (DiRIF)



15, rue Olof Palme
94046 Créteil Cedex
Tél : 01 46 76 87 00

- Arrondissements de gestion et d'exploitation de la route (AGER Nord, Est, Sud, Ouest)
- Service du trafic et des tunnels
- Service de la gestion patrimoniale du réseau
- Service de modernisation du réseau

UNITÉS DÉPARTEMENTALES (UD)

5 Paris (UD 75)
5, rue Leblanc
75015 PARIS
Tél : 01 82 52 51 51

6 Hauts-de-Seine (UD 92)
167/177, avenue Joliot-Curie
BP 102
92013 NANTERRE Cedex
Tél : 01 40 97 29 06

7 Seine-Saint-Denis (UD 93)
7, esplanade Jean Moulin
93003 BOBIGNY Cedex
Tél : 01 41 60 67 00

8 Val-de-Marne (UD 94)
12/14, rue des Archives
94011 CRÉTEIL Cedex
Tél : 01 49 80 21 00

9 Seine-et-Marne (UD 77)
14, rue de l'Aluminium
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE Cedex
Tél : 01 64 10 53 53

10 Yvelines (UD 78)
35, rue de Noailles
Bâtiment B1
78000 VERSAILLES
Tél : 01 71 28 48 51

11 Essonne (UD 91)
Cité administrative d'Evry
Boulevard de France
91010 EVRY-COURCOURONNES
Tél: 01 60 76 34 11

12 Val-d'Oise (UD 95)
5, avenue de la Palette
95300 PONTOISE
Tél : 01 71 28 48 02



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et des transports
d'Île-de-France
21/23, rue Miolllis - 75732 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 40 61 80 80
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/

Dépôt légal :
Mars 2022
ISBN : 978-2-11-167642-8

DRIEAT Île-de-France - Mars 2022 - Mise en page : Valérie Le Bouquin (SCom) - Crédits photos : TERRA, photothèque du MTE et DRIEAT, Est Ensemble/Sequano/Thomas Guyenet, Préfecture de Seine-Saint-Denis, Patricia Marais et Marie Lukasiewicz.